# Rapport annuel 2000-2001

Ordre des agronomes du Québec

102-01532/

# TABLE DES matières


**Lettres de présentation** 2

**Énoncé de la mission** 3

**Membres du Bureau 2000-2001** 3

**Comité administratif 2000-2001** 3

**Employés du siège social** 3

**Rapport de la présidente** 4

**Commentaires présentés par l'Ordre des agronomes du Québec** 7

**50 ans de vie agronomique** 7

**Rapports d'activité du Bureau et du comité administratif** 8

**Renseignements généraux** 10

**Rapport de la directrice générale** 12

**Rapport de la secrétaire** 14

**Rapport du syndic** 15

**Rapports des comités légaux**

- Admission 16
- Assurance responsabilité professionnelle 17
- Conciliation et arbitrage des comptes 17
- Discipline 17
- Équivalences 17
- Formation des agronomes 18
- Inspection professionnelle 18
- Révision 19

**Rapports des comités aviseurs**

- Finances 20
- Formation continue 20
- Législation 21
- Médailles et mérites 21

**Rapports des sections**

- Abitibi – Témiscamingue 22
- Côte-du-Sud 22
- Est du Québec 23
- Estrie – Bois-Francs 23
- Montréal 24
- Outaouais 25
- Québec 26
- Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord 27
- Sainte-Anne-de-Bellevue 28
- Saint-Hyacinthe 28
- Trois-Rivières – Nicolet 29

**Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec** 30

**Rapport des vérificateurs** 31

- Produits et charges 32
- Évolution des surplus 33
- Bilan 34
- Flux de trésorerie 36
- Notes complémentaires 37
- Renseignements complémentaires 40

**Budget 2001-2002** 45


Conformément au Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2000 et se terminant le 31 mars 2001.

Veuillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.


Ordre des agronomes du Québec - 2001
Tirage : 1300 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source


Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec

Responsable de l'édition : Marilène Ducharme
Révision : Marilène Ducharme, Denise Dupuis
Conception et réalisation graphique : Plourde Infocom

La photo de la page couverture a été offerte gracieusement par le Conseil du paysage québécois. Elle a été prise par M. Pierre Lahoud.

Dépôt légal : 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-922380-07-6
ISSN 1481-1820

Montréal, juin 2001
M. Jean-Pierre Charbonneau
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Paul Bégin

Montréal, juin 2001

M. Paul Bégin
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La présidente,

Claire Bolduc, agr.

Claire Bolduc, agronome

Montréal, juin 2001

Me Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Claire Bolduc, agr.

Claire Bolduc, agronome

## Énoncé de la mission

L'Ordre des agronomes du Québec vise à la fois à garantir au public une haute qualité de services en agronomie et à donner à ses membres le soutien nécessaire à la reconnaissance et au développement de la profession.

Pour ce faire et dans le but de maintenir la confiance à l'égard des agronomes, il fournit des services relatifs à l'accès, à l'exercice et au suivi de la pratique. De plus, pour assurer à la profession un rayonnement dans l'ensemble du secteur agroalimentaire, il lui procure un haut niveau de visibilité et stimule le développement continu des compétences.

Son approche vise à développer l'appartenance à la profession et le sens de l'entrepreneurship, et à favoriser le développement d'un haut niveau de synergie entre les membres.

## Les membres du Bureau 2000-2001

M^me^ Claire Bolduc, agr., présidente
M. André Proulx, agr., vice-président
M. Éric Andriamanjay, agr., section de Sainte-Anne-de-Bellevue (jusqu'en septembre 2000)
M. Conrad Bernier, agr., section de Québec
M. Mario Cantin, agr., section de la Côte-du-Sud
M. Martin D'Argy, agr., section de l'Estrie – Bois-Francs
M. Rémy Fortin, agr., section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord
M. Michel Gervais, administrateur nommé
M. Hugues Groleau, agr., section de l'Est du Québec
M. Serge Lavoie, administrateur nommé
M^me^ Louise Leblanc, agr., section de Saint-Hyacinthe
M. Louis Lesage, agr., section de Montréal
M^me^ Huguette Martel, administratrice nommée
M. Marco Morin, agr., section de l'Outaouais
M^me^ Martha Perez, agr., section de Sainte-Anne-de-Bellevue (à partir de septembre 2000)
M. Mario Quevillon, agr., section de l'Abitibi-Témiscamingue
M. Christian Savard, agr., section de Trois-Rivières – Nicolet

Les administrateurs de l'Ordre des agronomes du Québec 2000-2001.
De gauche à droite, M. Louis Lesage, agr., M. Hugues Groleau, agr., M. Marco Morin, agr., M. Rémy Fortin*, agr., M. Mario Quevillon, agr., M. Mario Cantin, agr., M. Martin D'Argy, agr., M^me^ Claire Bolduc*, agr., présidente, M. Michel Gervais*, adm. nom., M^me^ Huguette Martel, adm. nom., M. Serge Lavoie, adm. nom., M. André Proulx*, agr., vice-président, M. Christian Savard, agr., M^me^ Louise Leblanc*, agr., et M. Conrad Bernier, agr. M. Éric Andriamanjay, agr., et M^me^ Martha Perez, agr., n'apparaissent pas sur la photo.

*Membres du comité administratif

Le comité administratif 2000-2001. Dans l'ordre : M. Rémy Fortin, agr., M^me^ Claire Bolduc, agr., présidente, M. Michel Gervais, adm. nom., M. André Proulx, agr., vice-président, et M^me^ Louise Leblanc, agr.

## Le comité administratif 2000-2001

M^me^ Claire Bolduc, agr., présidente
M. André Proulx., agr., vice-président
M. Rémy Fortin, agr.
M. Michel Gervais, administrateur nommé
M^me^ Louise Leblanc, agr.

## Les employés du siège social

M^me^ Suzanne Birtz, technicienne en administration, depuis le 12 janvier 2001
M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques
M^me^ Marilène Ducharme, responsable des communications
M^me^ Denise Dupuis, adjointe administrative
M^me^ Claudine Lussier, agr., M. Sc., directrice générale
M^me^ Angèle Morin, secrétaire-réceptionniste
M. Georges O'Shaughnessy, agr., syndic adjoint, du 15 janvier au 31 mars 2001
M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre
M^me^ Maryse Sabourin, technicienne en administration, jusqu'au 12 janvier 2001
M. Roland Soucy, agr., syndic

# RAPPORT DE LA présidente

À titre de présidente, l'une de mes tâches principales est de présider les réunions du Bureau et du comité administratif et de veiller au suivi des décisions prises lors de ces réunions. Au cours de l'exercice 2000-2001, le Bureau a tenu quatre réunions régulières en plus de quatre réunions extraordinaires alors que le comité administratif s'est réuni à 12 reprises.

Je souhaite adresser mes plus sincères remerciements aux présidents et présidentes des sections régionales, aux administrateurs nommés ainsi qu'au vice-président de l'Ordre, M. André Proulx, pour leur participation dynamique et leur professionnalisme dans les discussions qui ont eu cours lors de ces rencontres. Nous avons ainsi pu déterminer les orientations majeures de l'Ordre et assurer la saine gestion de l'organisation.

Étant engagée depuis longtemps dans la structure de l'Ordre des agronomes, et depuis deux ans à titre de présidente, je ne peux que constater la multitude et l'ampleur des dossiers entrepris et menés à terme par l'Ordre au cours des 10 dernières années. Je vous invite donc à prendre connaissance de ces dossiers et des principales décisions du Bureau et du comité administratif qui ont été prises au cours de la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

## Le mandat de l'Ordre : la protection du public

Afin de remplir son mandat de protection du public et d'assurer la qualité des services agronomiques, l'Ordre respecte attentivement les divers mécanismes prévus au Code des professions, notamment au chapitre de l'admission à la pratique, de l'inspection professionnelle, de la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre. Quelques autres mesures ont par ailleurs fait l'objet de travaux plus accentués au cours de la dernière année.

Plus particulièrement, en 2000-2001, l'Ordre a consenti des efforts importants en vue de compléter son travail de révision du Code de déontologie qui a mené au dépôt d'une 1re version à l'Office des professions. Celle-ci a d'ailleurs fait l'objet d'une consultation générale auprès des agronomes en mai 2000. Les dernières modifications ayant été apportées à la suite des commentaires reçus, le Code sera sous peu retransmis à l'Office qui verra à son approbation en vue d'une mise en application à l'hiver 2002. Cette version actualisée du Code de déontologie des agronomes, adaptée aux nouvelles réalités de la profession, met l'accent sur la responsabilisation du professionnel à tous points de vue et plus spécifiquement par l'obligation de la signature des documents agronomiques qu'il prépare et de ceux qui sont préparés sous sa surveillance.

La facturation des actes agronomique est également abordée dans la version révisée du Code de façon à mettre, encore une fois, l'accent sur la responsabilisation professionnelle de l'agronome face à ses recommandations, mais également face à la détermination de ses honoraires.

Lors de l'Assemblée générale annuelle de juin 2000, l'Ordre consultait ses membres sur l'intérêt de mettre en place une assurance responsabilité professionnelle pour tous. C'est ainsi qu'une première proposition a fait l'objet d'une publication dans l'*Agro-Nouvelles* afin que les agronomes puissent se prononcer et émettre leurs commentaires. Le dossier sera conclu dans la prochaine année.

De plus, après trois ans d'application de la politique de formation continue, le Bureau de l'Ordre évaluait de façon positive l'impact de celle-ci sur la fréquentation aux activités offertes et sur la qualité de ces mêmes activités. Il adoptait, en décembre 2000, la nouvelle politique de formation continue. Cette politique contribue grandement à assurer le maintien et la mise à jour des compétences des membres de l'Ordre.

Enfin, le syndic de l'Ordre, M. Roland Soucy, agr., ayant manifesté le souhait de se prévaloir d'une retraite bien méritée, le Bureau procédait à la nomination d'un syndic adjoint en la personne de M. Georges O'Shaughnessy, agr. Ce dernier agira en tant que syndic de l'Ordre à compter du 1er avril 2001 et M. Soucy agira en tant que syndic adjoint afin de compléter les dossiers qu'il aura déjà entrepris.

## Les interventions de l'Ordre

Non seulement l'Ordre veille-t-il à la qualité des services agronomiques offerts, mais il met aussi au service de la société l'expertise agronomique de la profession dans les dossiers requérant cette expertise.

Ainsi, l'Ordre maintient depuis plus de six ans sa participation à la Table de Concertation en agroenvironnement du ministère de l'Environnement et s'investit dans les dossiers touchant le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, tant au niveau provincial qu'auprès d'instances régionales préoccupées de l'application du règlement. Il en va de même depuis trois ans en ce qui concerne le groupe de travail « Un environnement à valoriser » issu de la Conférence sur l'agriculture et l'agrolimentaire québécois de mars 1998. Je ne peux passer sous silence la collaboration, toujours très appréciée, et l'expertise de M. Marcel Michaud, agr., dans le traitement de ces dossiers.

Issue du regroupement de quelques organismes siégeant à la Table de Concertation, la Coalition pour le développement d'une agriculture durable a vu le jour au printemps 2000. L'Ordre fait partie de celle-ci, depuis mars 2001, dans le but de collaborer à la mise en place de solutions durables en agroenvironnement.

Dans le même ordre d'idées, afin de favoriser le développement des activités agricoles en zone agricole et de faire de ce secteur économique un levier de développement dans les régions du Québec, l'Ordre avait proposé, en 1998, que chaque municipalité ou MRC se dote d'un Plan de développement de la zone agricole. Pour appuyer cette idée, plusieurs interventions de sensibilisation ont été faites, notamment auprès de diverses municipalités et du ministère des Affaires municipales. De plus, l'Ordre entend poursuivre son travail dans le dossier du projet-pilote de la MRC des Etchemins débuté aussi en 1998.

D'autre part, en regard du mandat de protection du public de l'Ordre et pour lui permettre d'appliquer de façon plus judicieuse les divers mécanismes auxquels il a recours, il devenait également important de voir à raffiner l'interprétation de certains aspects de la Loi sur les agronomes. Plusieurs consultations juridiques ont ainsi été réalisées dont une portant sur la surveillance des actes agronomiques. Par ailleurs, afin de positionner légitimement la pratique agronomique dans le milieu, diverses démarches ont été amorcées afin de définir plus adéquatement le champ d'intervention des agronomes. À cet effet, deux sujets ont particulièrement retenu l'attention de l'Ordre en 2000-2001, soit la définition de la gestion d'entreprise agricole dans le contexte du financement agricole, ainsi que l'ajout du champ de la distribution et de la transformation des produits alimentaires à l'article 24 de la Loi sur les agronomes. En outre, l'Ordre a réitéré une demande auprès de l'Office des professions afin que les agronomes spécialisés en zootechnie puissent utiliser le titre de « nutritionniste en production animale ». Rappelons qu'une modification législative, adoptée en 1993, a eu pour effet de réserver l'utilisation du titre de nutritionniste aux membres de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec.

Des interventions ont aussi été faites concernant les services-conseils agronomiques. En effet, dans l'exercice de leur profession, tous les agronomes sont tenus de respecter le Code de déontologie des agronomes, sous peine de sanctions disciplinaires. Le Code demande également à chaque agronome de « tenir compte de l'ensemble des conséquences prévisibles que peuvent avoir ses activités professionnelles sur la société ». Cet aspect du Code de déontologie des agronomes vient expliquer l'intérêt que l'Ordre porte, depuis près de 10 ans, au dossier de la restructuration des services-conseils agronomiques. De plus, les motivations de l'OAQ pour ce dossier sont d'autant plus marquées qu'une proportion importante de nos membres est aujourd'hui impliquée dans l'offre de services-conseils agronomiques.

En cours d'année, l'OAQ est donc intervenu afin de rappeler aux instances concernées l'importance de prévoir un mécanisme qui, au sein des nouvelles structures de services-conseils en place, assure aux agronomes de pouvoir pratiquer en toute autonomie de jugement ainsi qu'avec l'éthique et la responsabilité professionnelle qui garantissent la protection du public.

En lien avec la prestation de services-conseil, l'Ordre est aussi intervenu de façon soutenue auprès des instances gouvernementales dans le dossier de la Société de financement agricole devenue après le 31 mars 2000 la Financière agricole. En effet, il apparaît surprenant que des sociétés d'État puissent se permettre de passer outre les lois professionnelles. Les échanges se poursuivront encore sur ce dossier, comme sur plusieurs autres, mais il importe de préciser que nous avons à ce jour constitué un dossier solide qui met en évidence le préjudice pouvant être causé au public dans les situations où les lois professionnelles sont ignorées.

Enfin, pour compléter ses interventions dans les dossiers d'actualité, l'Ordre a présenté différents mémoires et commentaires dont la liste est publiée dans le présent rapport annuel. Mentionnons, entre autres, des interventions en Commission parlementaire sur les projets de loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles; la Loi sur les produits marins et les aliments et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les produits laitiers; ainsi que la Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole (projet de loi n° 184) et des commentaires concernant la constitution de la Financière agricole du Québec (projet de loi n° 144).

Les commentaires présentés dans ces deux derniers documents faisaient notamment valoir l'importance du concept d'écoconditionnalité comme levier de changement des pratiques agricoles, dans un souci de protection de l'environnement.

J'aimerais remercier tous les agronomes qui ont offert généreusement leur temps et leur expertise pour alimenter la position de l'Ordre dans tous ces dossiers. Leur soutien a été précieux et a permis à l'Ordre de remplir adéquatement son rôle en fournissant une information professionnelle et objective sur les différents sujets discutés.

Enfin, le dossier de l'eau constituant un des enjeux de l'heure, l'Ordre s'est affairé à organiser son congrès 2001 sur la gestion de l'eau et sur le rôle de l'agronome face à la préservation de cette précieuse ressource. Cet important événement, exclusivement réservé aux agronomes, se tiendra à Shawinigan en juin prochain.

## Des rencontres importantes

L'Ordre entretient depuis de nombreuses années des liens étroits avec plusieurs organismes et ministères. Il nous faut toutefois citer les liens particuliers que nous maintenons avec les facultés d'agronomie de l'Université Laval et de l'Université Mc Gill afin de collaborer au développement et à la formation de nos futurs professionnels. Les principales discussions avec ces partenaires portent sur les programmes donnant ouverture au permis d'exercice de la profession, sur les stages à inclure ou déjà présents dans les programmes de formation et sur l'admission à l'OAQ des professeurs de ces facultés.

Du côté du système professionnel, en plus de participer activement aux rencontres du Conseil interprofessionnel du Québec, lequel regroupant les 44 ordres professionnels du Québec, le personnel de l'Ordre et certains élus assistent régulièrement aux forums organisés par cette instance. De cette manière, nous bénéficions de l'expertise de l'ensemble du monde professionnel et nous partageons notre propre expertise avec nos collègues professionnels. De même, nous avons rencontré le président de l'Office des professions et ses collaborateurs afin de discuter des dossiers prioritaires à l'OAQ. L'Ordre maintient également des contacts avec l'Institut agricole du Canada, association qui regroupe les professionnels en agriculture des autres provinces canadiennes.

L'OAQ entretient aussi des liens étroits avec les ordres dont les champs de pratique peuvent croiser les nôtres. Nous avons donc entrepris des discussions, notamment avec l'Ordre des médecins vétérinaires, l'Ordre des ingénieurs forestiers et l'Ordre des chimistes. D'autres ordres professionnels sont aussi associés aux discussions entourant certaines problématiques professionnelles, tels que l'Ordre des diététistes avec qui nous souhaitons partager l'utilisation du titre de nutritionniste.

Enfin, l'Ordre a rencontré à quelques reprises le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Rémy Trudel, afin de discuter de dossiers spécifiques. Les représentants de l'OAQ ont également échangé, à de nombreuses occasions, avec les hauts dirigeants des ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, et des Affaires municipales. De plus, des rencontres ont aussi eu lieu entre l'OAQ et les représentants de l'industrie agroalimentaire dont l'Union des producteurs agricoles, la Coopérative Fédérée de Québec et l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière.

## La profession, une implication remarquée

L'actualité de la dernière année a été grandement alimentée de sujets portant sur l'alimentation et l'agriculture. Les interventions étaient parfois justes, parfois erronées, tantôt positives, tantôt négatives. Afin de tracer un portrait le plus exact possible des faits et des enjeux, plusieurs membres de l'Ordre ont été sollicités afin de fournir les explications appropriées, et ce, en de nombreuses occasions. En outre, dans le but de consolider une action permettant d'informer correctement les consommateurs et de prévenir les faiblesses des systèmes de production plutôt que de les subir, l'OAQ a participé aux rencontres devant mener à la mise en place du Regroupement sur la sécurité bioalimentaire. Les prochains mois seront déterminants pour cette nouvelle instance.

La diffusion du savoir en agroalimentaire auprès des agronomes et des autres intervenants du secteur figure parmi les priorités de l'OAQ. Aussi, il participe activement aux travaux du Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et s'inscrit parmi les partenaires corporatifs de cette organisation. D'autre part, la directrice générale de l'Ordre, M^me^ Claudine Lussier, agr., est membre du conseil d'administration du CRAAQ depuis le 17 avril 2000, date de la fondation de cette organisation issue de la fusion du CPAQ, du CPVQ et du Groupe Géagri.

Enfin, les travaux de plusieurs élus, notamment le vice-président, M. André Proulx, agr., ont permis de favoriser des liens entre certains organismes. Notons, entre autres, que M. Proulx a mis en contact le Conseil du paysage québécois, organisation à laquelle l'Ordre s'est associé depuis de nombreuses années, et Habitat faunique Canada, un interlocuteur de marque dans les activités reliées à la préservation du patrimoine.



## Les affaires de l'Ordre

À la suite de discussions s'échelonnant sur plusieurs années et de constats répétés faits par l'OAQ et par les sections concernées quant à la participation des membres aux activités des sections régionales de la région métropolitaine, le Bureau adoptait, en décembre dernier, une redéfinition du territoire des sections de Montréal et de Sainte-Anne de Bellevue. Cet exercice permettra de rééquilibrer légèrement le nombre de membres dans chacune des sections, mais surtout de définir un territoire d'appartenance plus représentatif des réalités géographiques. Les travaux législatifs à ce sujet se poursuivront durant la prochaine année.

Les membres réunis en assemblée générale annuelle ont convenu d'augmenter la cotisation annuelle selon l'indice des prix à la consommation pour la période couvrant notre année financière. À cette même assemblée, il a aussi été convenu que ce mode d'ajustement de la cotisation était préférable à des hausses moins régulières, mais de montants significativement plus importants. L'augmentation de la cotisation sera donc proposée annuellement selon cette nouvelle façon de faire, laquelle s'avère plus appréciée des membres et plus facilitante pour la gestion des affaires de l'Ordre.

Enfin, dernier sujet, mais non le moindre touchant le fonctionnement de l'Ordre, le Bureau adoptait en mars dernier le processus menant à la mise à jour de la planification stratégique de l'OAQ. Adopté en 1994 pour une période de cinq ans, le plan stratégique se doit à ce moment-ci d'être réactualisé. Ce travail a été initié par une résolution de l'Assemblée générale annuelle portant sur la valorisation de la profession. Afin de répondre positivement et adéquatement à cette résolution par l'élaboration d'un plan de communication efficace, l'Ordre se devait tout d'abord de préciser les axes d'interventions qu'il entend privilégier. Les résultats de cet exercice seront annoncés au cours de la prochaine année.

## Un grand merci !

Au cours de l'année 2000-2001, j'ai eu l'occasion d'échanger avec plusieurs agronomes qui m'ont fait part de commentaires fort pertinents. Je considère important que de tels échanges aient lieu afin que les interventions de l'Ordre correspondent aux réalités du milieu de la pratique. Je vous encourage donc tous à profiter de ces tribunes qui vous sont offertes, que ce soit par le biais de votre section régionale, de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre, ou en communiquant directement avec vos élus.

La fonction de présidente de l'Ordre des agronomes peut difficilement s'effectuer sans la collaboration des administrateurs et la participation des membres au sein de nos différents comités de travail. Je désire donc remercier toutes ces personnes qui, au cours de la dernière année, ont généreusement donné de leur temps à l'avancement des affaires de l'Ordre, et conséquemment, de la profession agronomique.

Tout au long de l'année, l'Ordre a pu compter sur une équipe dynamique et dévouée qui a su épauler les élus et assurer une saine gestion des affaires de l'Ordre. Je désire remercier chaleureusement le personnel du siège social pour le dévouement et le très grand professionnalisme démontré par tous et chacun.

Claire Bolduc, agr.

CLAIRE BOLDUC, AGRONOME
PRÉSIDENTE

COMMENTAIRES PRÉSENTÉS PAR

# l'Ordre des agronomes du Québec

**avril 2000**

Position de l'Ordre des agronomes du Québec sur les organismes génétiquement modifiés (OGM).

**mai 2000**

Commentaires de l'Ordre des agronomes du Québec relativement à la préconsultation publique sur l'intégration de la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles, transmis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Rémy Trudel.

**mai 2000**

Commentaires de l'Ordre des agronomes du Québec relativement à la préconsultation publique sur l'intégration de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés à la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, transmis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Rémy Trudel.

**juin 2000**

Commentaires soumis dans le cadre des consultations particulières sur la Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles et présentés à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

**juin 2000**

Commentaires soumis dans le cadre des consultations particulières sur la Loi modifiant la Loi sur les produits marins et les aliments et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés et présentés à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

**décembre 2000**

Commentaires de l'Ordre des agronomes du Québec sur le projet de la loi nº 144, Loi sur La Financière agricole du Québec, présentés à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

**février 2001**

Commentaires de l'Ordre des agronomes du Québec soumis dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi nº 184, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives, présentés à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

*Il est à noter que ces commentaires sont diffusés sur le site Internet de l'Ordre des agronomes du Québec*

---

# 50 ans de vie agronomique

**L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 50 ans de carrière de certains de ses membres. Félicitations aux agronomes suivants, qui en 2000-2001, ont célébré leur cinquantième anniversaire de vie agronomique :**

M. Jules Allard, agr.
M. Raymond Bernier, agr.
M. Sylvio J. Bourget, agr.
M. Jean-Louis Dionne, agr.
M. Laval Labrie, agr.
M. Jean-Marc Lemay, agr.
M. Yvon Lévesque, agr.
M. Jacques Martin, agr.
M. Gaston Pilon, agr.
M. Réal Piquette, agr.
M. Paul-Henri Robitaille, agr.
M. Zachée Roy, agr.

# du Bureau et du comité administratif

## Rapport d'activité du Bureau

### Mandat

Le Bureau a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre, à l'application du *Code des professions* du Québec et de la Loi et des règlements de l'Ordre des agronomes du Québec. Il détermine aussi les grandes orientations de l'OAQ.

### Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le Bureau s'est réuni à 8 reprises. Lors de ces réunions, en plus des résolutions courantes, les membres du Bureau ont adopté des résolutions sur les sujets suivants :

### Ressources humaines

- Recruter et nommer M. Georges O'Shaughnessy, agr., au poste de syndic adjoint de l'OAQ pour la période du 15 janvier au 31 mars 2001 et à titre de syndic à compter du 1er avril 2001
- Nommer M. Roland Soucy, agr., à titre de syndic adjoint pour la période du 1er avril au 31 décembre 2001

### Comités et nominations

- Nommer les membres du comité administratif
- Nommer les membres des comités légaux, *ad hoc*, aviseurs et d'orientation et ajouter des mandats spécifiques
- Nommer les représentants de l'Ordre à des comités externes
- Mettre en place des comités *ad hoc* pour :
  - élaborer des commentaires de l'OAQ relatifs à différents dossiers d'intérêt public qui ont été soit présentés en commission parlementaire, soit divulgués publiquement;
  - rédiger une politique sur la surveillance des techniciens et des technologistes agricoles;
  - mettre en branle un processus de mise à jour de la planification stratégique de l'OAQ et d'élaboration d'un plan de communication.
- Déléguer des mandats spéciaux à différents comités :

  Comité de la formation des agronomes et comité d'admission
  - étudier les programmes donnant accès à la profession d'agronome afin de s'assurer du maintien du niveau scientifique et de contribuer à leur adéquation avec l'évolution des besoins du secteur de l'agroalimentaire.
- Comité d'admission :
  - étudier la possibilité de mettre en place un juniorat d'une année pour les nouveaux agronomes;
  - évaluer la possibilité d'ajouter une quatrième session d'examen d'admission à la pratique.
- Comité de législation :
  - suggérer des modifications au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes;
  - finaliser la révision du Code de déontologie des agronomes.

### Affaires légales et professionnelles

- Retirer 71 noms du tableau des membres pour non-renouvellement de la cotisation en date du 19 mai 2000
- Adopter la liste des crédits agronomiques incluant les crédits reliés au domaine de la transformation alimentaire de l'Université Laval et de l'Université McGill donnant ouverture au permis d'exercice de l'OAQ
- Adopter le programme de surveillance générale pour l'inspection professionnelle 2001-2002
- Réaliser, en collaboration avec le conseiller juridique de l'Ordre, un document d'information intitulé, *Directive concernant la facturation des actes agronomiques*
- Adopter les différentes positions de l'OAQ sur des dossiers d'intérêt public reliés à la profession agronomique, tels que les services-conseils agronomiques, la gestion de l'eau, la sécurité alimentaire et la protection du territoire agricole
- Informer les universités Laval et Mc Gill des lacunes constatées dans certains programmes donnant ouverture au permis d'exercice de l'OAQ et leur accorder un délai afin qu'elles se conforment aux exigences en vigueur à l'OAQ
- Informer, par l'entremise de l'*Agro-Nouvelles*, des actes légalement permis aux médecins vétérinaires et aux agronomes dans le domaine de la régie de la production
- Solliciter une contribution financière volontaire de toutes les sections qui composent l'OAQ pour la réalisation de projets spéciaux, tels que la mise à jour de la base de données du siège social et la mise en place de guides relatifs à la profession dont le *Mémento de l'agronome*, la *Grille de référence en alimentation animale* ainsi que le *Guide d'accompagnement pour la prestation de services professionnels en agronomie*
- Effectuer des recherches sur les risques potentiels pour le public associés à la transformation de produits agroalimentaires afin d'intégrer, le cas échéant, ce domaine à l'article 24 de la Loi sur les agronomes
- Approuver la redéfinition des limites territoriales des sections de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Montréal et leur changement de nom
- Adopter la version du *Code de déontologie* proposée par le comité de législation pour consultation générale auprès des membres
- Approuver la continuité des travaux pour la mise en place d'un programme d'assurance responsabilité professionnelle obligatoire
- Déterminer la date et le lieu de l'Assemblée générale 2001 ainsi que le thème du Congrès 2001 : « L'agronome, gardien de la ressource eau »
- Déterminer la région de Québec à titre d'hôte du Congrès 2002

### Administration et budget

- Adopter les états financiers vérifiés au 31 mars 2000
- Adopter le budget 2001-2002 (en mars 2001)
- Recommander la firme Verrier Paquin Hébert à l'Assemblée générale pour la vérification des états financiers 2000–2001 de l'OAQ
- Proposer aux membres une hausse de la cotisation annuelle 2001-2002 qui corresponde à l'indice annuel moyen de la hausse des prix à la consommation

### Communication et visibilité de la profession

- Déterminer le nom du récipiendaire du Prix du bénévole de l'année, édition 2001 : M. Guy Baillargeon, agr.
- Présenter la candidature de M. Jean-Claude Dufour, agr., pour le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), édition 2001
- Produire un dépliant intitulé « L'agronome, le professionnel de l'agroalimentaire » afin de promouvoir la profession auprès du public
- Participation de l'OAQ, à titre de commanditaire majeur, à la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation, organisée par les étudiants de l'Université Laval;
- Participation aux journées-carrières organisées par les facultés d'agriculture de l'Université Laval et de l'Université Mc Gill;
- Participation au Salon de l'agriculteur.

Les membres du Bureau ont aussi attribué les prix suivants :

- L'Ordre du Mérite agronomique, édition 2001, décerné à MM. René Cloutier, Urgel Delisle, Roland Soucy, Marc J. Trudel, agronomes;
- La Médaille de distinction agronomique, édition 2001, remise à M. André Carrier, agr.

## Rapport d'activité du comité administratif

### Mandat

Le comité administratif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf celui d'adopter un règlement.

### Activités de l'année

Au cours de l'année financière 2000-2001, le comité administratif s'est réuni à 12 reprises.

En plus de faire des recommandations au Bureau et d'assurer la gestion des dossiers courants, le comité administratif a adopté des résolutions sur les sujets suivants :

### Ressources humaines

- Recruter et embaucher M^me^ Suzanne Birtz au poste de technicienne en administration

### Affaires légales et professionnelles

- Délivrer un permis d'exercice à 189 nouveaux membres
- Accepter la réinscription de 30 personnes au tableau des membres dont 1 au tableau d'honneur
- Reconnaître l'équivalence de formation ou de diplôme à 32 candidats
- Surveiller la pratique illégale de l'agronomie et l'usurpation du titre d'agronome à titre de comité d'enquête, à la demande du Bureau
- Vérifier les modalités légales et organisationnelles de constitution d'un fonds de valorisation de la profession, tel que mandaté par le Bureau

### Administration et budget

- Maintenir la politique des classes de cotisation des nouveaux membres
- Adopter les résolutions bancaires
- Attribuer 56 bourses d'études à des étudiants membres de l'Ordre et 2 bourses à des agronomes agissant comme coopérants volontaires en développement international
- Revoir le mode de calcul de l'amortissement qui pourrait être dorénavant utilisé afin de refléter la situation financière réelle de l'OAQ.

### Visibilité de l'Ordre

- Évaluer les demandes de commandite et de publicité en fonction des orientations de l'Ordre et du budget
- Attribuer des contributions financières à des organismes ou projets et approuver la participation de l'Ordre à différentes activités
- Attribuer des encarts ou espaces publicitaires gratuits dans le bulletin *Agro-Nouvelles* de l'Ordre en guise de commandite

# RENSEIGNEMENTS généraux

- Au 1er avril 2000, 2951 membres étaient inscrits au tableau des membres de l'Ordre
  - 71 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau en date du 19 mai 2000
  - 189 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année
  - 30 membres se sont réinscrits, dont 1 au tableau d'honneur;
  - 9 membres à vie ont été inscrits au tableau d'honneur;
  - 21 membres sont décédés, dont 7 avaient le statut de membre régulier
- Ainsi, en date du 31 mars 2001, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3076 agronomes.

Le montant de la cotisation pour 2000-2001 était de 320 $, auquel s'ajoutaient les taxes et la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec.

| Classes de cotisation | Nombre de membres 2000-2001 |
|---|---|
| Régulière | 2896 |
| 65 ans et plus, et retraités | 123 |
| 70 ans et plus (membre à vie) | 46 |
| Invalide | 11 |
| Tableau d'honneur | 150 |

## Répartition des membres selon le type d'employeur au 31 mars 2001

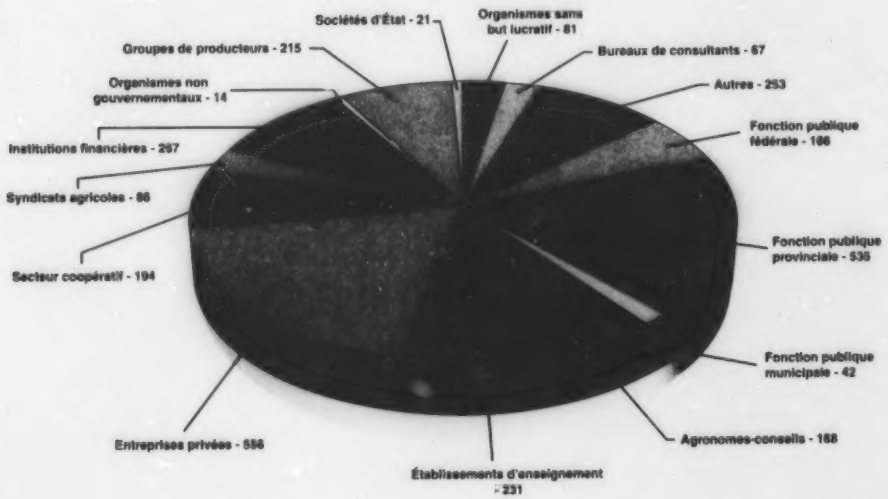

# RENSEIGNEMENTS généraux

- Au 1er avril 2000, 2951 membres étaient inscrits au tableau des membres de l'Ordre
  - 71 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau en date du 19 mai 2000
  - 189 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année
  - 30 membres se sont réinscrits, dont 1 au tableau d'honneur;
  - 9 membres à vie ont été inscrits au tableau d'honneur;
  - 21 membres sont décédés, dont 7 avaient le statut de membre régulier
- Ainsi, en date du 31 mars 2001, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3076 agronomes.

Le montant de la cotisation pour 2000-2001 était de 320 $, auquel s'ajoutaient les taxes et la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec.

| Classes de cotisation | Nombre de membres 2000-2001 |
|---|---|
| Régulière | 2896 |
| 65 ans et plus, et retraités | 123 |
| 70 ans et plus (membre à vie) | 46 |
| Invalide | 11 |
| Tableau d'honneur | 150 |

## Répartition des membres selon le type d'employeur au 31 mars 2001

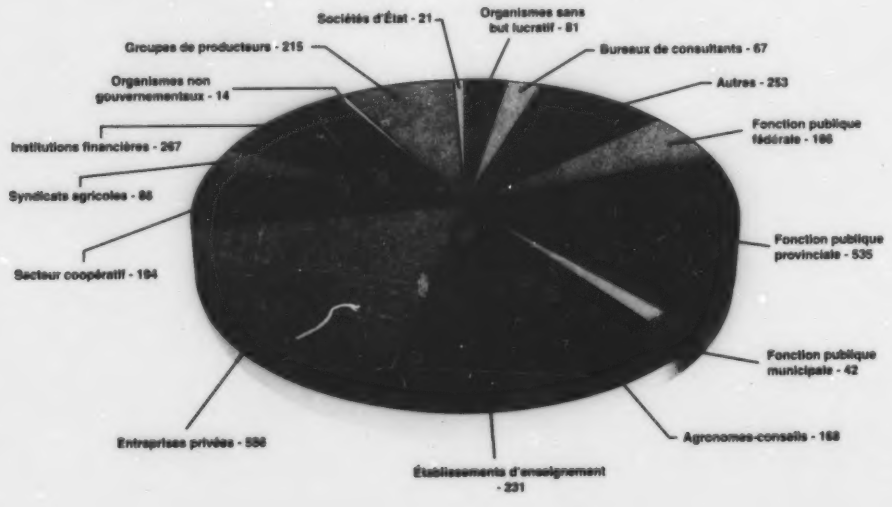

## Tableau des membres par section au 31 mars 2001

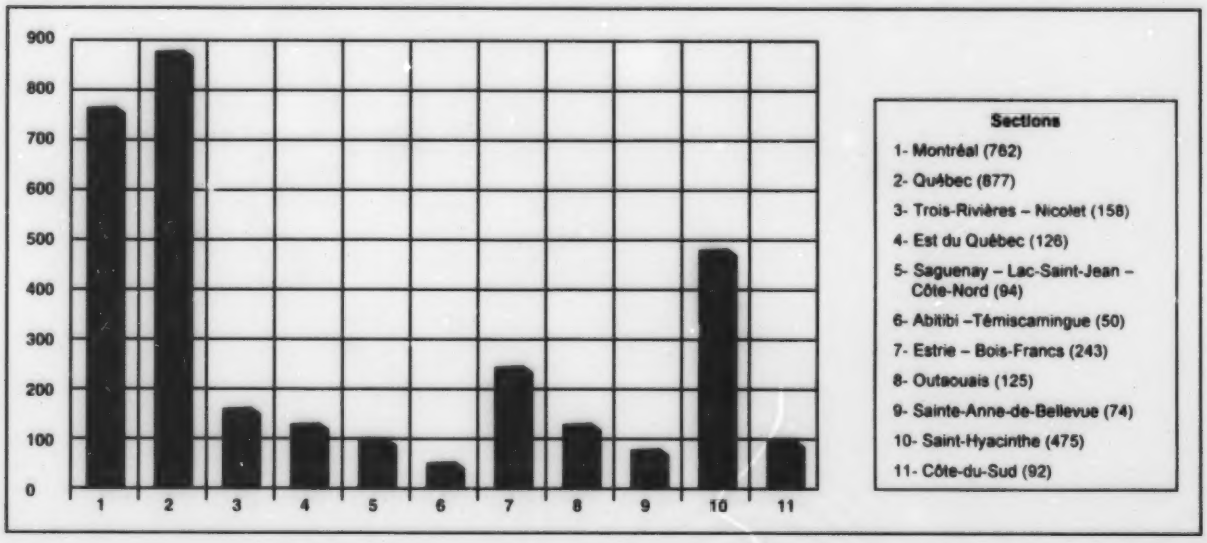


## Tableau des membres par section et selon le sexe au 31 mars 2001

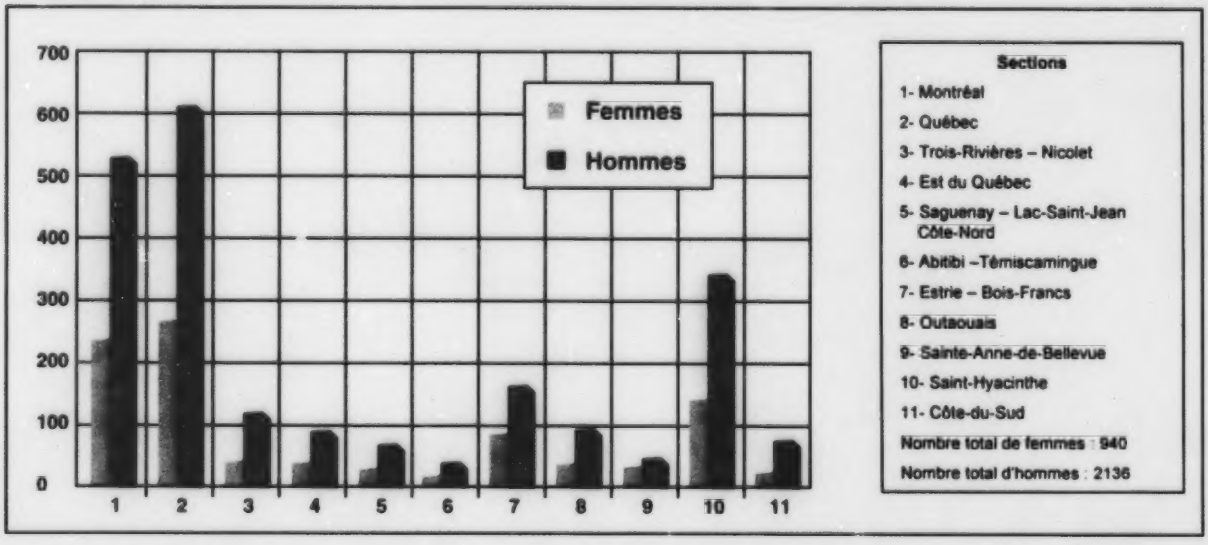

RAPPORT DE LA

# directrice générale

## Grands dossiers

Au cours de l'année 2000-2001, plusieurs des comités de l'Ordre ont reçu le mandat de réaliser des projets spéciaux pour lesquels l'implication de la direction a été requise à divers degrés. Notamment, la révision de la politique de formation continue, dont la mise en application est prévue le 1er avril 2001, a nécessité de nombreuses rencontres de travail et diverses consultations auprès des administrateurs. En outre, l'Ordre étant de plus en plus sollicité pour se prononcer sur différents dossiers d'intérêt public, siéger à des comités extérieurs et participer à des commissions parlementaires, une part importante de mes tâches fut consacrée au suivi des travaux de comités *ad hoc*, à la rédaction de mémoires et de rapports ainsi qu'à des représentations diverses en appui à la présidence.

Un autre projet pour lequel je porte un intérêt tout particulier est celui de la mise à jour de la planification stratégique de l'Ordre, laquelle date de 1994. Le travail d'analyse amorcé en fin d'année financière se poursuivra au cours des mois à venir. Les orientations qui seront adoptées au terme de cet exercice permettront de déterminer les actions à privilégier au cours des trois prochaines années. Le plan d'action ainsi produit sera également complété par la réalisation d'un plan de communication qui nous permettra d'identifier et de mettre en place les moyens appropriés pour valoriser la profession agronomique auprès du grand public. D'ailleurs, dans le même esprit, l'Ordre a déjà publié un dépliant des plus attrayants qui présente l'agronome en tant que professionnel de l'agroalimentaire. Celui-ci fut notamment distribué lors de salons et de journées-carrières auxquels l'OAQ a participé cette dernière année.

L'année 2000-2001 a également été marquée par le rapatriement au siège social de deux dossiers d'envergure que sont la mise en place et la gestion du nouveau site Internet de l'Ordre ainsi que l'organisation des congrès annuels. En regard de ce dernier dossier, je me dois toutefois de souligner que le personnel de l'OAQ continuera de travailler en étroite collaboration avec les membres des sections hôtes.

Enfin, en poursuite des efforts entrepris en 1999-2000 pour offrir aux agronomes une gamme complète de services en lien avec le développement de la profession, un programme d'assurances collectives, un régime de REER collectif ainsi qu'une entente avec un centre de conditionnement physique ont été négociés de façon à procurer à nos membres des avantages fort intéressants.

## Administration

En plus de voir à l'administration des affaires courantes de l'Ordre, j'ai eu à réaliser différents mandats spécifiques en lien avec la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Au plan des finances, le budget 2000-2001 ayant été adopté avec un déficit anticipé de près de 24 000 $, il avait été résolu par les administrateurs de solliciter les sections régionales de l'Ordre afin qu'elles contribuent financièrement, sur une base volontaire, à la réalisation de divers projets spéciaux prévus au plan d'action annuel. Les fonds ainsi recueillis se sont ajoutés au surplus généré par le congrès 2000 tenu à Saint-Hyacinthe qui a été de l'ordre de 20 000 $. Le taux plus élevé que prévu de renouvellement du permis d'exercice, le nombre important de nouveaux agronomes ayant adhéré à l'Ordre en cours d'année ainsi que la bonne performance de nos placements ont également contribué à augmenter de façon importante les produits comparativement au budget. Par ailleurs, les postes budgétaires reliés aux charges ont pour la plupart été respectés sauf dans le cas des dépenses reliées à la tenue des examens d'admission, à des enquêtes particulières et à la vérification de plan agroenvironnementaux de fertilisation. Il est à noter que ces actions s'inscrivent directement dans les mandats de l'Ordre des agronomes et qu'en pareilles circonstances, un dépassement du budget est justifié. L'excédent des produits sur les charges obtenu au 31 mars 2001 est donc attribuable à l'effet combiné d'un écart positif important des produits par rapport au budget et du respect, dans l'ensemble, des postes de dépenses.

Toujours en termes de gestion des ressources financières, un exercice de révision du mode d'amortissement des biens capitalisables de l'Ordre a été entrepris à la suite d'une recommandation de la nouvelle firme de vérification comptable. Le mode d'amortissement linéaire ayant été conservé, les changements apportés portent exclusivement sur la durée de la période d'amortissement qui va désormais différer selon les catégories de biens et leur durée de vie utile. Les modifications apportées vont ainsi permettre de refléter de façon plus précise la situation financière réelle de l'Ordre.

En regard de la gestion des ressources humaines, un cycle complet ayant été complété à titre de directrice générale au cours de la présente année, un certain nombre d'éléments reliés au fonctionnement général et à l'organisation du travail ont pu être relevés afin d'être bonifiés. Ainsi, l'élaboration et la mise en application d'un nouveau système d'évaluation du personnel visant à apprécier la performance des employés ainsi que la révision de la

politique des salaires et des avantages sociaux figurent parmi les principaux mandats réalisés à ce chapitre. Par ailleurs, l'évolution des types de dossiers traités à l'Ordre et l'augmentation du niveau de responsabilité assumé par certains membres du personnel ont fait appel à une redéfinition de plusieurs descriptions de tâches et à une révision de la rémunération.

En outre, un constat a été fait à l'effet qu'un nombre accru de dossiers pour lesquels la coordination et le suivi se doivent d'être assumés par du personnel ayant une formation agronomique sont traités à l'Ordre. Une analyse des fonctions de travail du personnel professionnel a donc été réalisée pour mener à la recommandation de créer un nouveau poste permanent de chargé de projets. Un concours fut organisé à cette fin et l'agronome recrutée se joindra à l'équipe du siège social dès juin 2001.

Par ailleurs, à la suite du départ volontaire de M^me^ Maryse Sabourin qui exerçait les fonctions de technicienne en administration, un processus de recrutement a rapidement été mis en place pour combler ce poste stratégique, lequel est occupé, depuis le 12 janvier dernier, par M^me^ Suzanne Birtz. Dans un même ordre d'idées, un troisième concours fut organisé pour procéder au remplacement du syndic de l'Ordre, M. Roland Soucy, agr.

Enfin, la formation et le perfectionnement faisant partie des priorités de l'Ordre, plusieurs employés ont pu bénéficier de cours de formation s'inscrivant dans un plan de développement de leurs compétences et leur permettant de s'acquitter toujours plus efficacement de leurs tâches.

J'aimerais souligner, à cette étape de mon rapport, l'excellence du travail réalisé par les membres du personnel du siège social et les remercier pour leur professionnalisme, leur dévouement et le plaisir que j'ai à les côtoyer au quotidien. Par ailleurs, je désire profiter de cette occasion pour souhaiter les meilleures chances de succès à M^me^ Sabourin dans les nouveaux défis qu'elle s'est donnés. Je voudrais également mentionner que le travail réalisé à la direction de l'Ordre est effectué en étroite collaboration avec M^me^ Denise Dupuis, adjointe administrative, dont l'efficacité et la connaissance du fonctionnement des affaires de l'Ordre constituent de précieux atouts.

Au chapitre des ressources matérielles, divers achats d'équipement et de mobilier de bureau ont été effectués, notamment pour aménager un espace supplémentaire de bureau en vue de l'arrivée prochaine de la chargée de projets, et pour rendre l'aire de réception plus fonctionnelle. En outre, dans un souci d'efficacité, des réaménagements ont également été faits.

L'Ordre a par ailleurs fait l'acquisition d'une nouvelle imprimante compatible avec la future base de données, d'un télécopieur plus performant ainsi que d'un scanner qui sera d'une grande utilité pour digitaliser certains documents à transmettre par voie de courriel aux administrateurs de l'Ordre, ce moyen de communication étant de plus en plus privilégié. Enfin, bien qu'aucun changement majeur n'ait été apporté à notre parc informatique outre l'achat et l'ajout de mémoire, quelques logiciels ont été achetés afin de maximiser le rendement du personnel et d'effectuer la mise à jour de notre site Internet. Je vous invite d'ailleurs à le visiter régulièrement à l'adresse : www.oaq.qc.ca. À l'aide de la vitrine intitulée « Nouvelles sur-le-champ », vous avez rapidement accès aux plus récentes informations sur les affaires de l'Ordre.

En conclusion à ce rapport, je ne peux que manifester ma satisfaction à travailler dans le contexte actuel où un nombre important de nouveaux agronomes joignent les rangs de notre profession, où de nombreux projets sont en cours de réalisation dans le but de toujours mieux nous acquitter de notre mandat de protection du public, mais aussi, de voir à la reconnaissance et au développement de l'agronomie, et où j'ai la chance de pouvoir côtoyer des personnes motivées et grandement engagées. J'adresse donc, en terminant, mes sincères remerciements aux administrateurs de l'Ordre, et tout particulièrement à la présidente, M^me^ Claire Bolduc, agr., ainsi qu'aux nombreux membres des comités avec qui j'ai eu la chance de travailler au cours de la dernière année.

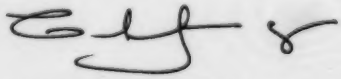

Claudine Lussier, agr., M.Sc.
Directrice générale

# Rapport de la secrétaire

## Surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre

L'année 2000-2001 se caractérise par une intensification du travail entrepris depuis novembre 1996 pour le traitement des dossiers de pratique illégale et d'usurpation de titre comme en fait foi le tableau récapitulatif ci-joint. Au total, 187 dossiers ont été traités par le comité administratif de l'OAQ depuis quatre ans et demi, dont 69 dossiers qui ont été traités au cours de 2000-2001.

De plus, cette année, le Bureau a nommé le comité administratif en tant que « comité d'enquête » pour le traitement de ces dossiers, en vertu de l'alinéa 7 de l'article 193 du Code des professions. Ceci fait en sorte que les administrateurs et leur secrétaire bénéficient de l'immunité en cas de poursuite éventuelle à ce sujet. De plus, la confidentialité des dossiers s'en trouve accrue, protégeant désormais toutes les personnes qui transmettent des renseignements à l'Ordre ou qui en ont transmis au fil des ans. Ceci est un aspect important, puisque éventuellement les ordres professionnels seront régis par des dispositions légales encadrant l'accès aux renseignements des dossiers des ordres professionnels. Cette protection équivaut à celle qui a cours pour les dossiers du syndic.

Le comité administratif a également validé un *Guide de procédure interne* pour le traitement des dossiers reliés à l'application de la Loi sur les agronomes et au Code des professions. Ce guide facilite la prise de décision et permet une certaine délégation des responsabilités à la secrétaire de l'Ordre pour le suivi régulier des dossiers.

Aux dossiers habituels, se sont ajoutés, depuis novembre 2000, des dossiers de sensibilisation à la profession, visant à prévenir davantage la pratique illégale ainsi qu'à faire connaître aux employeurs qui publient des offres d'emploi les compétences des agronomes et le rôle de l'Ordre relativement à la surveillance de ses membres et de la pratique illégale. De plus, certains employeurs ont reçu des demandes d'information concernant les tâches exercées par certains employés relativement à la surveillance du travail agronomique des techniciens et des technologistes agricoles par des agronomes. D'autres questions portaient sur le ratio « nombre de techniciens – technologistes agricoles » / « nombre d'agronomes » qui travaillent au sein de l'entreprise ou de l'organisme. L'année 2001-2002 sera d'ailleurs axée sur ce type d'intervention ainsi que sur la rédaction d'une politique de l'OAQ sur la surveillance des techniciens et des technologistes agricoles par un agronome.



### Voici un résumé des actions entreprises au cours de l'exercice financier 2000-2001 :

- deux demandes d'avis juridiques ont été transmises au conseiller juridique de l'Ordre, l'une cherche à préciser la portée de l'article 28 c-) de la Loi sur les agronomes qui vise à répondre à la question « Quelles personnes un agronome peut-il surveiller ? ». Le second avis concerne la légalité des conseils agronomiques dans le secteur de l'entretien des espaces verts;
- envoi de mises en demeure dans le cas de certains dossiers;
- transmission de : - lettres de la secrétaire;
  - lettres de demande d'information sur les tâches ou sur la surveillance des techniciens et des technologistes agricoles;
  - lettres de sensibilisation à la profession en réaction à des offres d'emploi publiées dans les journaux, revues et publications :
- représentations politiques (dossiers nationaux);
- plusieurs interventions sur l'utilisation du titre « agroéconomiste » par des personnes qui ne sont pas agronomes;
- rencontres interordres (Ordre des médecins-vétérinaires du Québec, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec) pour délimiter des zones grises de la Loi sur les agronomes en vue de faire cesser les interventions en pratique illégale envers nos membres ou les leurs.

### Voici quelques-uns des résultats obtenus :

- dossiers de pratique illégale et d'usurpation de titre : 2 agronomes se sont réinscrits au tableau;
- dossiers de valorisation de la profession : au moins 3 entreprises ont embauché un agronome à la suite de notre intervention;
- surveillance des techniciens et des technologistes agricoles : 20 entreprises ont été sensibilisées à l'application de la Loi sur les agronomes à cet égard.

Rappelons, en terminant, que le comité d'enquête traite différents types de dossiers comme des renseignements verbaux ou écrits portant sur un acte dont un agronome aurait été témoin et des documents de toutes sortes. Ces derniers peuvent prendre la forme d'un contrat, d'une recommandation, d'une facture, d'une carte professionnelle, d'un plan de cours, d'un dépliant publicitaire, d'un dépliant d'un colloque, d'un article de revue, etc. Le formulaire de plainte intitulé *Usurpation de titre et pratique illégale* est disponible sur le site Internet de l'Ordre ainsi qu'au siège social. Il est à noter que même les plaintes anonymes sont acceptées.

Il est primordial pour les agronomes de bien saisir l'importance d'informer l'OAQ de toute situation d'usurpation de titre ou de pratique illégale et de ne pas hésiter à communiquer avec l'Ordre pour des interrogations sur le champ de pratique de l'agronomie.

En terminant, je tiens à remercier de leur collaboration et de leur confiance tous les administrateurs de l'Ordre, particulièrement ceux qui siègent au comité d'enquête ainsi que ma collaboratrice de tous les jours, M^me^ Johanne Bisson, qui apporte un soin assidu au traitement rapide des interventions sur ces dossiers.

### Nouveaux dossiers reçus annuellement à l'OAQ depuis 5 ans :

| 1996-1997 | | 1997-1998 | | 1998-1999 | | 1999-2000 | | 2000-2001 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PI | UT | PI | UT | PI | UT | PI | UT | PI | UT | SEN |
| 6 | 2 | 33 | 15 | 33 | 17 | 25 | | 20 | 13 | 23 |
| 8 | | 48 | | 50 | | 25 | | 56 | | |

PI = dossiers de pratique illégale UT = dossiers d'usurpation de titre
SEN = dossiers de sensibilisation à la profession (annonces offres d'emploi, site Internet)

### Détail du traitement des dossiers en 2000-2001 :

| Dossiers ouverts au 31 mars 2000 (certains datant de 1996) | | Dossiers ouverts entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001 | | Dossiers de sensibilisation à la profession traités |
|---|---|---|---|---|
| PI | UT | PI | UT | 23 |
| 11 | 2 | 20 | 13 | |
| 13 | | 33 | | 23 |
| 7/13 dossiers traités | | 23/33 dossiers traités | | |
| 69 dossiers traités au total centré ou à gauche | | | | |

Louisette Rougeau, agr.

Louisette Rougeau, agronome
Secrétaire de l'Ordre

# RAPPORT DE LA secrétaire

## Surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre

L'année 2000-2001 se caractérise par une intensification du travail entrepris depuis novembre 1996 pour le traitement des dossiers de pratique illégale et d'usurpation de titre comme en fait foi le tableau récapitulatif ci-joint. Au total, 187 dossiers ont été traités par le comité administratif de l'OAQ depuis quatre ans et demi, dont 69 dossiers qui ont été traités au cours de 2000-2001.

De plus, cette année, le Bureau a nommé le comité administratif en tant que « comité d'enquête » pour le traitement de ces dossiers, en vertu de l'alinéa 7 de l'article 193 du Code des professions. Ceci fait en sorte que les administrateurs et leur secrétaire bénéficient de l'immunité en cas de poursuite éventuelle à ce sujet. De plus, la confidentialité des dossiers s'en trouve accrue, protégeant désormais toutes les personnes qui transmettent des renseignements à l'Ordre ou qui en ont transmis au fil des ans. Ceci est un aspect important, puisque éventuellement les ordres professionnels seront régis par des dispositions légales encadrant l'accès aux renseignements des dossiers des ordres professionnels. Cette protection équivaut à celle qui a cours pour les dossiers du syndic.

Le comité administratif a également validé un *Guide de procédure interne* pour le traitement des dossiers reliés à l'application de la Loi sur les agronomes et au Code des professions. Ce guide facilite la prise de décision et permet une certaine délégation des responsabilités à la secrétaire de l'Ordre pour le suivi régulier des dossiers.

Aux dossiers habituels, se sont ajoutés, depuis novembre 2000, des dossiers de sensibilisation à la profession, visant à prévenir davantage la pratique illégale ainsi qu'à faire connaître aux employeurs qui publient des offres d'emploi les compétences des agronomes et le rôle de l'Ordre relativement à la surveillance de ses membres et de la pratique illégale. De plus, certains employeurs ont reçu des demandes d'information concernant les tâches exercées par certains employés relativement à la surveillance du travail agronomique des techniciens et des technologistes agricoles par des agronomes. D'autres questions portaient sur le ratio « nombre de techniciens – technologistes agricoles » / « nombre d'agronomes » qui travaillent au sein de l'entreprise ou de l'organisme. L'année 2001-2002 sera d'ailleurs axée sur ce type d'intervention ainsi que sur la rédaction d'une politique de l'OAQ sur la surveillance des techniciens et des technologistes agricoles par un agronome.



### Voici un résumé des actions entreprises au cours de l'exercice financier 2000-2001 :

- deux demandes d'avis juridiques ont été transmises au conseiller juridique de l'Ordre, l'une cherche à préciser la portée de l'article 28 c-) de la Loi sur les agronomes qui vise à répondre à la question « Quelles personnes un agronome peut-il surveiller ? ». Le second avis concerne la légalité des conseils agronomiques dans le secteur de l'entretien des espaces verts;
- envoi de mises en demeure dans le cas de certains dossiers;
- transmission de : - lettres de la secrétaire;
  - lettres de demande d'information sur les tâches ou sur la surveillance des techniciens et des technologistes agricoles;
  - lettres de sensibilisation à la profession en réaction à des offres d'emploi publiées dans les journaux, revues et publications :
- représentations politiques (dossiers nationaux);
- plusieurs interventions sur l'utilisation du titre « agroéconomiste » par des personnes qui ne sont pas agronomes;
- rencontres interordres (Ordre des médecins-vétérinaires du Québec, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec) pour délimiter des zones grises de la Loi sur les agronomes en vue de faire cesser les interventions en pratique illégale envers nos membres ou les leurs.

### Voici quelques-uns des résultats obtenus :

- dossiers de pratique illégale et d'usurpation de titre : 2 agronomes se sont réinscrits au tableau;
- dossiers de valorisation de la profession : au moins 3 entreprises ont embauché un agronome à la suite de notre intervention;
- surveillance des techniciens et des technologistes agricoles : 20 entreprises ont été sensibilisées à l'application de la Loi sur les agronomes à cet égard.

Rappelons, en terminant, que le comité d'enquête traite différents types de dossiers comme des renseignements verbaux ou écrits portant sur un acte dont un agronome aurait été témoin et des documents de toutes sortes. Ces derniers peuvent prendre la forme d'un contrat, d'une recommandation, d'une facture, d'une carte professionnelle, d'un plan de cours, d'un dépliant publicitaire, d'un dépliant d'un colloque, d'un article de revue, etc. Le formulaire de plainte intitulé *Usurpation de titre et pratique illégale* est disponible sur le site Internet de l'Ordre ainsi qu'au siège social. Il est à noter que même les plaintes anonymes sont acceptées.

Il est primordial pour les agronomes de bien saisir l'importance d'informer l'OAQ de toute situation d'usurpation de titre ou de pratique illégale et de ne pas hésiter à communiquer avec l'Ordre pour des interrogations sur le champ de pratique de l'agronomie.

En terminant, je tiens à remercier de leur collaboration et de leur confiance tous les administrateurs de l'Ordre, particulièrement ceux qui siègent au comité d'enquête ainsi que ma collaboratrice de tous les jours, M^me^ Johanne Bisson, qui apporte un soin assidu au traitement rapide des interventions sur ces dossiers.

### Nouveaux dossiers reçus annuellement à l'OAQ depuis 5 ans :

| 1996-1997 | | 1997-1998 | | 1998-1999 | | 1999-2000 | | 2000-2001 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PI | UT | PI | UT | PI | UT | PI | UT | PI | UT | SEN |
| 6 | 2 | 33 | 15 | 33 | 17 | 25 | | 20 | 13 | 23 |
| **8** | | **48** | | **50** | | **25** | | **56** | | |

PI = dossiers de pratique illégale UT = dossiers d'usurpation de titre
SEN = dossiers de sensibilisation à la profession (annonces offres d'emploi, site Internet)

### Détail du traitement des dossiers en 2000-2001 :

| Dossiers ouverts au 31 mars 2000 (certains datant de 1996) | | Dossiers ouverts entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001 | | Dossiers de sensibilisation à la profession traités |
|---|---|---|---|---|
| PI | UT | PI | UT | |
| 11 | 2 | 20 | 13 | 23 |
| 13 | | 33 | | 23 |
| 7/13 dossiers traités | | 23/33 dossiers traités | | |
| **69 dossiers traités au total centré ou à gauche** | | | | |

Louisette Rougeau, agr.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

# RAPPORT DU syndic

## Mandat

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du Code des professions : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête ». Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte sera portée, en vertu de l'article 123, devant le comité de discipline.

De plus, le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes, à l'article 1, énonce ce qui suit : « Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic... »

## Activités de l'année

Au cours de l'année 2000-2001, le syndic a reçu 21 nouvelles demandes d'enquête, en plus d'en poursuivre une qui avait été reçue l'année précédente. Le nombre d'enquêtes a sensiblement augmenté puisque, depuis six ans, la moyenne avait été de 14 demandes par année.

Quatorze enquêtes furent complétées au cours de l'année et aucune plainte n'a été portée devant le comité de discipline. Cependant, huit dossiers étaient encore ouverts au 31 mars 2001 et les enquêtes se poursuivaient. Malgré qu'il n'y eut aucune plainte en discipline, quelques infractions ont été considérées comme n'étant pas suffisamment graves pour faire l'objet d'une plainte disciplinaire. En conséquence, dans plusieurs cas, l'agronome concerné a reçu des avertissements et recommandations du syndic, pour des dérogations mineures susceptibles d'être plus aisément corrigées.

Par ailleurs, un dossier a été référé au comité d'inspection professionnelle, pour une enquête particulière portant sur la compétence de l'agronome. Un autre dossier a été soumis au comité de révision, qui a entériné la décision originale du syndic de ne pas porter de plainte disciplinaire contre l'agronome concerné.

Aucun différend n'a été soumis au syndic pour la conciliation de compte d'honoraire et aucun dossier n'a été porté devant le conseil d'arbitrage des comptes.

## Bilan

Parmi les 22 enquêtes effectuées au cours de l'année, huit dossiers avaient été transférés au syndic par le comité d'inspection professionnelle, dix demandes provenaient d'un client ou du public et, dans quatre cas, l'information avait été transmise au syndic par un collègue agronome. En outre, sept enquêtes avaient un lien direct avec la réalisation des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) par les agronomes.

Les reproches allégués dans les demandes d'enquête en 2000-2001 ont porté sur les sujets suivants (entre parenthèses, l'article du Code de déontologie ou une autre législation). Le nombre de demandes indique le nombre de dossiers dans lesquels cette dérogation apparaît. Le total est supérieur au nombre de dossiers traités parce qu'il y a souvent plus d'une raison de demander une enquête.

| | Nombre de demandes en 1999-2000 | Nombre de demandes en 2000-2001 |
|---|---|---|
| Entrave au travail d'un enquêteur (4.02.02 - C.P.114) | 1 | 8 |
| Conseils contradictoires ou incomplets (3.02.05) | 5 | 6 |
| Disponibilité et diligence raisonnables (3.03.01) | 3 | 6 |
| Manque d'intégrité (3.02.01) | 3 | 5 |
| Conflit d'intérêt (3.05.03) | 3 | 5 |
| Manque de respect envers un collègue (4.02.06) | 1 | 3 |
| Manquement à l'honneur et à la dignité de la profession (C.P. 59.2) | 0 | 3 |
| Fausse représentation ( 3.02.02) | 2 | 2 |
| Manque d'objectivité (3.02.04 – 3.03.04) | 3 | 2 |
| Abus de confiance (4.02.03) | 2 | 2 |
| Ne pas tenir compter de la limite de ses connaissances (3.01.01) | 2 | 2 |
| Manque de collaboration avec des collègues (4.02.04) | 2 | 2 |
| Refus d'aider au développement de sa profession (4.03.01) | 1 | 2 |
| Fournir des explications aux clients (3.03.02) | 0 | 2 |
| Avantage, ristourne ou commission non justifiés (3.05.07) | 1 | 2 |
| Partage des honoraires (3.05.05) | 0 | 2 |
| Honoraires de deux sources dans une même cause (3.05.08) | 0 | 2 |
| Agir pour deux partis dans la même affaire (3.05.09) | 0 | 2 |
| Tenue de dossiers déficients (Règl.T.D. art. 1) | 0 | 1 |
| Le droit au client d'obtenir une copie des documents (3.07.01) | 0 | 1 |

## Conclusion

Le syndic a continué à écrire une chronique mensuelle dans l'*Agro-Nouvelles* et il a participé au Forum des syndics du Conseil interprofessionnel du Québec. Il a répondu également à environ 80 diverses demandes de renseignements provenant des membres ou du public. Un nouveau syndic adjoint, M. Georges O'Shaughnessy, agr., fut embauché le 15 janvier 2001. Ce dernier a eu l'occasion de se familiariser avec la fonction de syndic, les dossiers et les activités qui touchent les aspects légaux de la profession, et il prendra la relève, en tant que syndic de l'Ordre des agronomes du Québec, à compter du 1er avril 2001.

ROLAND SOUCY, AGRONOME
SYNDIC

RAPPORTS DES

# comités légaux

## Admission

### Membres du comité

Président : M. André Proulx, agr.
M. Éric Andriamanjay, agr.
M. Michel Cescas, agr.
M^me^ Catherine Dugré, agr.
M. Paul C. Laguë, agr.
M^me^ Nancy Morin, agr.
M. Joseph-Lucien Saheb, agr.

Secrétaire : M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

### Mandat du comité

Le comité de l'admission a le mandat de voir à la bonne marche du processus d'admission à l'OAQ. Dans ce but, il a évalué la possibilité que l'OAQ mette en place un processus de tutorat volontaire (mentorat) pour les jeunes agronomes. Il a également fait des démarches pour encourager les professeurs d'université éligibles à l'OAQ et qui enseignent des cours agronomiques dans les programmes donnant ouverture au permis à être membres de l'Ordre. Par ailleurs, le comité a aussi été chargé de planifier la réalisation d'un document officiel qui serait remis aux nouveaux membres en guise de bienvenue à l'Ordre et de proposer des améliorations aux activités de représentation de l'OAQ auprès des étudiants

### Activités de l'année

Au cours de la dernière année, le comité d'admission a tenu deux rencontres clairement inscrites sous l'emblème de l'amélioration continue. En effet, lors des examens précédents, des questionnaires ont été remplis par les candidats et plusieurs commentaires ont été rapportés pour améliorer et corriger certains éléments.

Le sujet qui retient le plus notre attention est celui du mentorat. Ce dossier a évolué de façon très significative progressant, depuis 1997, de stage obligatoire à juniorat pour finalement prendre la teinte d'un parrainage encadré dans un esprit de développement professionnel. Les bases du programme ont été établies et le projet devrait être lancé au cours de la prochaine année. Le comité s'est également attardé sur le processus d'examen et sur les critères de réussite. C'est ainsi que seront révisés les outils actuels d'évaluation qui seront rassemblés dans un cahier de charges des examinateurs. Ce document établira également les balises relatives au niveau de réponse acceptable pour plusieurs champs de pratique. Enfin, une formation particulière sera offerte aux présidents des comités d'examinateurs.

Par ailleurs, le comité a étudié toute la question des exigences de la Charte de la langue française en regard à l'examen d'admission. À la lumière des multiples consultations et points de droit, le Bureau a résolu que, dorénavant, tout candidat se présentant à l'examen d'admission à la pratique devra préalablement avoir réussi l'examen de l'Office de langue française.

L'année 2000 fut une très bonne cuvée quant au nombre de nouveaux admis. L'Ordre a tenu trois examens qui ont permis d'admettre 189 nouveaux agronomes. Tout le processus d'examen et son succès année après année tient à l'investissement de temps de nombreux examinateurs et bénévoles. Le caractère humain et professionnel de l'examen est à leur image. Nous les remercions grandement.

Voici la liste des agronomes qui ont fait partie des comités d'examinateurs lors des séances d'examen 2000-2001 :

M. Pascal Alary, agr.
M. François Audy, agr.
M. Julien Bédard, agr.
M. Claude Béland, agr.
M. Jean-Hugues Bélanger, agr.
M. Guy Bergeron, agr.
M^me^ Martine Bourgeois, agr.
M. Gérard Boutin, agr.
M. Grégoire Brisson, agr.
M. Yvan Charland, agr.
M^me^ Hélène Cliche, agr.
M^me^ Sylvie Côté, agr.
M. Bruno Demers, agr.
M. Richard Dessureault, agr.
M. Marc-Antoine Drouin, agr.
M^me^ Marie-Edith Dufresne, agr.
M. Marcel Dussault, agr.
M. Jean Duval, agr.
M. Michel Fortier, agr.
M. André Gagnon, agr.
M. Jean Genest, agr.
M. Michel Germain, agr.
M. Jacques Higuère, agr.
M^me^ Élise Gosselin, agr.
M. Gilles Guilbault, agr.
M. Denys Hamelin, agr.
M. Alain Juneau, agr.
M. Jacques Lagacé, agr.
M. Robert Lagacé, agr.
M^me^ Line Landry, agr.
M. Éric Lavoie, agr.
M^me^ Louiselle LeBel, agr.
M. Jean Lecours, agr.
M. Pierre-Paul Léger, agr.
M^me^ Manon Lepage, agr.
M. Bruno Malais, agr.
M. Aurèle Marion, agr.
M. Éric Massicotte, agr.
M. Jean Mercier, agr.
M. Donald Michaud, agr.
M^me^ Sylvie Mondor, agr.
M^me^ Nancy Morin, agr.
M. Georges O'Shaughnessy, agr.
M. Jean-Marc Paquet, agr.
M. Walter Paquette, agr.
M. Georges Parent, agr.
M. Luc Pelletier, agr.
M. Denis Poirier, agr.
M^me^ Agnès Ratelle, agr.
M. Jacques Rioux, agr.
M. Daniel Roussel, agr.
M. Joseph-Lucien Saheb, agr.
M. André Saint-Hilaire, agr.
M^me^ Linda Saucier, agr.
M. Robert Savage, agr.
M. Richard Sénéchal, agr.
M. Thomas-Louis Simard, agr.
M. Martial Tremblay, agr.

Voici donc mon dernier rapport, puisque je me retire du monde administratif de l'Ordre qui a su si bien assouvir mes aspirations professionnelles. Je tiens à dire merci aux membres du comité pour leur collaboration, et plus particulièrement à M^mes^ Louisette Rougeau et Johanne Bisson pour leur travail exemplaire.

ANDRÉ PROULX, AGRONOME
PRÉSIDENT

## Assurance responsabilité professionnelle

### Membres du comité

Président : M. Gaétan Bonneau, agr.
M. Charles Labrie, agr.
M. Éric Lavoie, agr.
M. Serge Lavoie, administrateur nommé

Secrétaire : M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

**Mandat**

Le mandat légal du comité d'assurance responsabilité professionnelle est d'assurer que l'agronome qui exerce à son compte détienne une police d'assurance responsabilité professionnelle adéquate et les couvertures requises tel qu'édicté par le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes.

Depuis quatre ans, le Bureau de l'OAQ a également mandaté le comité d'étudier la possibilité d'implanter un programme d'assurance responsabilité professionnelle obligatoire pour tous les agronomes.

**Activités de l'année**

Le comité d'assurance responsabilité a tenu une conférence téléphonique à la suite de la présentation du projet d'assurance responsabilité obligatoire présenté à l'Assemblée générale annuelle de Saint-Hyacinthe de juin 2000. Le projet par la suite a été étudié par le comité de législation et a été présenté dans l'*Agro-Nouvelles* de février 2001 sous la forme d'une consultation générale afin de recueillir l'opinion des membres. L'implantation d'une assurance responsabilité professionnelle obligatoire devrait entrer en vigueur pour mars 2002.

Merci aux membres du comité pour leur excellente collaboration et à tous les agronomes pour leurs commentaires.

GAÉTAN BONNEAU, AGRONOME
PRÉSIDENT

## Conciliation et arbitrage des comptes

### Conciliation

**Mandat**

Concilier un client et un agronome au sujet d'un compte professionnel. Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice, doit, avant de réclamer l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic.

### Arbitrage

**Membres du comité**

Président : M. Urgel Delisle, agr.
Greffier : M^me^ Louisette Rougeau, agr.

Deux autres arbitres nommés au besoin par le comité administratif

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée,
Service aux membres et affaires juridiques

**Mandat**

Étudier les demandes d'arbitrage des comptes des agronomes. Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, au secrétaire de l'Ordre, le formulaire prévu à cet effet.

**Activités de l'année**

Aucun dossier n'a été porté à l'attention du syndic ou du comité au cours de l'année.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

## Discipline

**Membres du comité**

Présidente : M^e^ Carole Marsot
Secrétaire : M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Les deux autres membres sont nommés, au besoin, à partir d'une liste de noms adoptée par le Bureau.

**Mandat**

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un agronome pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les agronomes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le comité est saisi également de toute plainte contre une personne qui n'est plus membre de l'Ordre pour une infraction commise à ces lois et règlements alors qu'elle était agronome. Il doit alors décider s'il y a eu infraction. Après audition, à la suite d'un verdict ou d'un plaidoyer de culpabilité, il doit imposer une ou plusieurs sanctions tel que stipulé au Code des professions.

**Activités de l'année**

Aucune plainte n'a été traitée ni reçue par le comité.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

## Équivalences

**Membres du comité**

Président : M. Conrad Bernier, agr.
M. Ghislain Gendron, agr.
M. Paul C. Laguë, agr.
M. Raymond Levallois, agr.
M. Guy Mehuys, agr.

Secrétaire : M^me^ Louisette Rougeau, agr.,
secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée,
Service aux membres et affaires juridiques

**Mandat**

Le comité des équivalences a pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation pour l'ouverture du permis d'exercice d'agronome.

**Activités de l'année**

Le comité des équivalences s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2000-2001 et a évalué 36 dossiers. Des équivalences de formation ou de diplôme ont été accordées à 32 candidats qui ont ainsi pu se présenter à l'examen d'admission à la pratique de l'Ordre. D'autre part, M^me^ Johanne Bisson a répondu à 110 demandes d'information reçues au siège social et a rencontré une vingtaine de candidats qui préparaient leur dossier.

J'aimerais souligner l'excellent travail des membres du comité et je profite également de cette occasion pour remercier M^mes^ Johanne Bisson et Louisette Rougeau, agr., qui contribuent au bon fonctionnement du comité des équivalences.

CONRAD BERNIER, AGRONOME
PRÉSIDENT

## Formation des agronomes

**Membres du comité**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Jean Duval, agr.<br>M. Denis Cormier, agr.<br>M. Hugo-Mercier Gouin, nommé par le ministère de l'Éducation du Québec<br>M. Ghislain Gendron, agr., Université Laval, nommé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)<br>M. Paul Laguë, agr., Université McGill, nommé par la CREPUQ |
| Secrétaire : | M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre |
| Soutien administratif : | M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques |

**Mandat**

Tel que défini par le Règlement sur le comité de la formation des agronomes, le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes, c'est-à-dire l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'agronome. Pour ce faire, le comité examine les objectifs des programmes de formation et leur contenu. Au besoin, il soumet avis ou rapport au Bureau de l'Ordre et aux autres organismes représentés au sein du comité concernant les programmes d'études et les diplômes qui mènent à la profession agronomique. Un mandat additionnel du comité (demandé par le Bureau de l'OAQ) est de revoir la liste des crédits agronomiques, soit des cours reconnus par l'Ordre lors de l'étude des demandes d'équivalence de formation.

**Activités**

Le comité s'est réuni en avril 2000 pour examiner les descriptions de programmes et les plans de chacun des cours dispensés par la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill et par la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. Au printemps 2000, des recommandations ont été transmises au Bureau concernant les programmes revisés des deux facultés où on offre la formation agronomique au Québec, ce qui a permis aux représentants de l'OAQ de poursuivre les discussions avec les directions des universités relativement aux lacunes identifiées dans certains baccalauréats.

Depuis l'automne 2000, le comité s'est penché sur l'ajout de certains cours à la liste des crédits agronomiques. À la suite d'une demande du Bureau, le comité a aussi examiné la question de la durée de la formation des agronomes. Aucune position n'a été prise sur ce sujet complexe, mais de nombreux éléments de réflexion qui permettront un examen plus approfondi de la question ont été apportés par les membres du comité. La question de l'ajout de stages obligatoires dans la formation des agronomes demeure une des préoccupations du comité.

JEAN DUVAL, AGRONOME
PRÉSIDENT



## Inspection professionnelle

**Membres du comité**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Gilles J. Gauthier, agr., ing.<br>M^me^ Nathalie Côté, agr.<br>M. Claude Fournier, agr.<br>M. Marcel Michaud, agr.<br>M. Ghislain Pelletier, agr.<br>M. Jean-Jacques Simard, agr. |
| Inspecteurs : | M. Jacques Bonneau, agr.<br>M. Jacques Lacoursière, agr.<br>M. Jean-Marc Paquet, agr.<br>M. André St-Aubin, agr. |
| Spécialistes en fertilisation : | M. Charles Bergeron, agr.<br>M. Hassan Chirara, agr.<br>M. Louis Drainville, agr.<br>M. Lionel Michon, agr.<br>M. Ernest Rickli, agr. |
| Secrétaire : | M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre |
| Soutien administratif : | M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques |

**Mandat**

Le comité d'inspection professionnelle a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme approuvé par le Bureau qui a été publié dans l'*Agro-Nouvelles* de mai 2000. Le programme de surveillance générale se définissait comme suit :

**Programme de surveillance générale du comité d'inspection professionnelle**

1. 400 agronomes sélectionnés recevront le *Guide de vérification de l'inspection professionnelle*.

   **La sélection des agronomes qui recevront ce guide sera effectuée selon un des critères suivants :**
   - être membre régulier et ne pas avoir reçu le *Guide de vérification de l'inspection professionnelle* depuis 1995;
   - produire des plans de fertilisation ou en surveiller la réalisation;
   - ne pas appartenir à la section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord, à moins de réaliser ou de superviser la réalisation de plans de fertilisation;
   - avoir 5 ans de pratique ou être à son compte depuis au moins un an.
2. Parmi ces 400 agronomes ayant reçu le Guide de vérification, le comité d'inspection professionnelle sélectionnera environ 200 agronomes pour une visite par un inspecteur.

Au cours de l'année, le comité a tenu cinq réunions pour étudier les dossiers relatifs à l'inspection et assurer un suivi des affaires courantes. De plus, le comité a tenu une rencontre conjointe avec les inspecteurs ainsi qu'une rencontre avec les spécialistes en fertilisation. Pour être en mesure d'assumer l'augmentation du nombre de dossiers à traiter, le comité a demandé au Bureau de lui adjoindre deux autres spécialistes en fertilisation, MM. Charles Bergeron, agr. et Ernest Rickli, agr., portant ainsi au nombre de cinq l'équipe qui assiste le CIP. Les autres spécialistes sont : MM. Louis Drainville, Hassan Chirara et Lionel Michon, agronomes.

### Travaux du comité

Le comité a retouché les outils utilisés par le comité lui-même et ceux utilisés par les inspecteurs et les spécialistes. Le comité a procédé à une analyse des commentaires de la section intitulée « Votre opinion des guides de vérifications 1999-2000 ». Nous avons regroupé sous six thèmes les principaux enjeux mentionnés par les agronomes. Nous avons aussi relevé les commentaires et suggestions qui ont été transmis aux administrateurs de l'Ordre.

Le groupe de travail sur l'élaboration d'une grille de référence pour la réalisation d'un plan d'alimentation, piloté par M^me^ Nathalie Côté, agr., a complété son travail. Le comité envisage d'utiliser cet outil dès l'année 2001-2002.

Au cours de cette année, le comité s'est intéressé d'une façon particulière aux commentaires formulés par les agronomes qui ont fait l'objet d'une visite d'inspection dans le cadre du programme de surveillance générale. L'analyse des commentaires reçus a amené le comité à faire le constat suivant : les agronomes, pour plusieurs, ont, semble-t-il, une mauvaise perception du rôle de l'OAQ en regard de l'inspection professionnelle. Ce constat a amené les membres du comité à s'interroger sur divers aspects de l'inspection professionnelle. Les membres ont convenu qu'il nous faut bonifier notre processus, améliorer nos outils, assurer une formation additionnelle aux personnes qui interviennent dans le processus d'inspection professionnelle afin d'en augmenter l'efficacité.

Au cours de l'année, le comité a réalisé, avec ses collaborateurs, les activités suivantes :

- Lu et analysé 401 guides de vérification;
- Pris connaissance de 186 rapports des inspecteurs;
- Référé 102 plans de fertilisation aux spécialistes pour analyse;
- Assuré un suivi à 11 dossiers d'agronomes à qui on avait demandé des modifications à leur pratique lors de l'inspection 1999 - 2000;
- Fait des demandes de correctifs à 226 agronomes;
- Soumis à une enquête particulière 2 agronomes;
- Référé 8 dossiers au syndic.

### Dossiers particuliers

Le comité a accordé une attention particulière au cours de la dernière année au dossier des plans de fertilisation. Ce dossier est en développement rapide et le comité continuera à y accorder un suivi pour la prochaine année. Le comité s'est aussi intéressé à la surveillance du travail des techniciens et des technologistes agricoles qui pratiquent selon l'article 28 de la Loi sur les agronomes. Ce dossier fera aussi l'objet d'un suivi particulier au cours de la prochaine année.

Les membres du comité ont aussi fait le constat que plusieurs agronomes doivent mieux connaître la réglementation professionnelle qui encadre l'exercice de leur profession. La connaissance et le respect de l'application des règlements qui régissent l'exercice d'une profession constituent un élément de la compétence de tout professionnel.

En terminant, je désire remercier les agronomes qui ont collaboré aux groupes de travail. Je désire aussi témoigner toute ma reconnaissance à mes collègues du comité pour leur engagement et le travail accompli au cours de l'année ainsi qu'aux inspecteurs et aux spécialistes en fertilisation. Finalement, je remercie d'une façon particulière deux personnes qui nous appuient dans notre travail, M^mes^ Louisette Rougeau, agr. et Johanne Bisson.

Il faut se rappeler que c'est un privilège de pouvoir exercer une profession et que c'est par la qualité du travail professionnel de tous et toutes que nous démontrerons que nous sommes à la hauteur du mandat que le législateur nous a accordé en nous octroyant ce champ d'exercice et que nous continuerons à mériter la confiance du public.

GILLES J. GAUTHIER, AGRONOME
PRÉSIDENT

## Révision

### Membres du comité

Trois membres parmi les personnes suivantes, dont une personne représentant le public :

M. Denis Bastien, agr.
M^me^ Louise Boulet, agr.
M. Julien Burns, agr.
M. Michel Gervais, adm. nom.
M. Jean-Paul Gilbert, adm. nom.
(jusqu'en décembre 2000)
M. Jacques Laganière, agr.
M^me^ Huguette Martel, adm. nom.
(depuis décembre 2000)
M^me^ Ghislaine Roch, agr.

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée,
Service aux membres et affaires juridiques

### Mandat

En vertu de l'article 123.3 du Code des professions du Québec, ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline.

### Activités de l'année

Un dossier a été porté à l'attention du comité au cours de l'année et l'avis fut d'entériner la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

RAPPORTS DES

# comités aviseurs

## Finances

**Membres du comité**

Présidente : M^me^ Louise Leblanc, agr.
M. Rémy Fortin, agr.
M. Gilles Guilbault, agr.

Secrétaire : M^me^ Claudine Lussier, agr., directrice générale de l'Ordre

Soutien administratif : M^me^ Maryse Sabourin, technicienne en administration, jusqu'en janvier 2001 et M^me^ Suzanne Birtz, depuis janvier 2001

**Mandat**

Le mandat du comité des finances est d'établir les prévisions budgétaires, d'assurer le suivi du budget et de réaliser des mandats spéciaux confiés par le Bureau ou le comité administratif.

**Activités de l'année**

Cette année, le comité a réalisé son mandat régulier en plus de revoir le mode d'amortissement des actifs de l'Ordre, et ce, selon la recommandation du nouveau vérificateur de l'OAQ. De plus, le comité travaille à l'analyse de propositions reçues du Bureau et fera les recommandations nécessaires à la fin de son étude. Il compte également procéder à l'élaboration d'une charte comptable par projets.

LOUISE LEBLANC, AGRONOME
PRÉSIDENTE

## Formation continue

**Membres du comité**

Président : M. Guy Baillargeon, agr.
M. Lucien Bordeleau, agr.
M. Luc Cyr, agr.
M^me^ Aline Grenier, agr. (jusqu'en oct. 2000)
M^me^ Guylaine Martin, agr.
M. Pascal Van Nieuwenhuyse, agr.
M. Richard Wieland, agr.

Secrétaire : M^me^ Claudine Lussier, agr., directrice générale de l'Ordre

Soutien administratif : M^me^ Angèle Morin, secrétaire-réceptionniste

**Mandat**

Le comité a pour mandat de recommander au Bureau les orientations de l'OAQ au chapitre de la formation continue. Pour l'année écoulée, le comité s'est vu confier le mandat de réviser la politique de formation continue adoptée par l'Ordre en juin 1995 et mise en place le 1^er^ janvier 1996.

**Activités de l'année**

En continuité avec la procédure initiée l'an dernier, la direction générale a évalué, au nom du comité, les demandes de reconnaissance d'activités, en consultant au besoin le président et les autres membres. Ainsi, le comité a étudié et reconnu, en 200-2001, 84 activités de formation continue.

Le comité s'est réuni en août 2000 pour établir des constats sur la politique de formation continue mise en place en 1996 et définir une proposition d'orientation pour la nouvelle politique. Il a établi qu'il était important de hausser les critères relatifs au plan de formation et de responsabiliser davantage les agronomes à l'égard de leurs besoins en formation continue. Ces orientations ont été avalisées par les membres du Bureau en septembre.

La réunion d'octobre 2000 a permis d'établir l'objectif global, les objectifs spécifiques, ainsi que les grandes lignes de la nouvelle politique. Des moyens d'action ont également été proposés pour atteindre les objectifs visés. Entre autres, il a été suggéré d'arrimer le suivi auprès des membres quant au respect de la politique avec l'inspection professionnelle. Le comité a obtenu l'accord de principe du conseil administratif en novembre ainsi que l'appui des membres du comité d'inspection professionnelle.

En remplacement du président, M. Pascal Van Nieuwenhuyse, agr., a présenté les recommandations du comité aux administrateurs du Bureau en décembre 2000. Chaque agronome sera maintenant appelé à développer son propre plan de formation continue. Celui-ci est présenté comme un outil de réflexion et de planification visant le maintien et le développement des compétences professionnelles. L'élaboration du plan répond à l'objectif de responsabilisation de l'agronome face à ses besoins en matière de cheminement professionnel. La rédaction du plan encourage aussi les agronomes à identifier les champs de pratique en émergence et à s'y préparer de façon active en maintenant à jour leurs connaissances. Le Bureau a adopté la nouvelle politique qui entrera en vigueur en avril 2001.

Afin d'assurer le succès quant à la mise en place de cette politique, le comité de la formation continue a toutefois convenu de tester le nouveau formulaire relatif à l'élaboration du plan de formation personnalisé auprès d'un nombre restreint d'agronomes. Les commentaires recueillis seront intégrés afin qu'un envoi soit fait à tous les membres de l'Ordre. Il est à noter que la politique telle que révisée sera en place pour les trois prochaines années.

GUY BAILLARGEON, AGRONOME
PRÉSIDENT

## Législation

**Membres du comité**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Jacques Laganière, agr. |
| | M. Éric Gosselin, agr. |
| | M. Stéphane D'Amato, agr. |
| Secrétaire : | M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre |
| Soutien administratif : | M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques |

**Mandat**

Tenir à jour les règlements de l'Ordre en fonction des exigences du Code des professions, de l'évolution de la pratique agronomique et des priorités du Bureau.

**Activités de l'année**

Nous avons consacré une grande partie de nos travaux à finaliser la révision du Code de déontologie des agronomes. Nous espérons que les dernières étapes seront complétées rapidement par le Bureau et par la suite par le législateur.

Le Bureau nous a soumis également le dossier du projet d'assurance responsabilité professionnelle obligatoire et un projet portant sur la révision du Règlement sur les noms et les limites territoriales des sections de l'Ordre des agronomes du Québec au sujet des sections de Montréal et de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Je remercie tous les membres de l'équipe pour leur participation.

JACQUES LAGANIÈRE, AGRONOME
PRÉSIDENT

## Médailles et mérites

**Mandat**

Les membres des comités de sélection procèdent à l'évaluation des candidatures pour les prix de l'Ordre des agronomes du Québec soit : l'Ordre du Mérite agronomique et la Médaille de distinction agronomique. Ils sélectionnent les lauréats et les recommandent aux membres du Bureau.

L'Ordre du Mérite agronomique reconnaissant le travail d'agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agro-alimentaire ou à la cause agronomique tout au long de leur carrière a été accordé, en 2001, à MM. René Cloutier, Urgel Delisle, Roland Soucy et Marc J. Trudel, agronomes.

La Médaille de distinction agronomique souligne le travail exceptionnel d'agronomes pour un projet, une cause particulière ou des actions ponctuelles qui ont contribué à l'évolution de l'agroalimentaire ainsi qu'à la promotion et à la reconnaissance de la profession d'agronome. Elle a été remise, en 2001, à M. André Carrier, agr.

CLAIRE BOLDUC, AGRONOME
PRÉSIDENTE

## Abitibi – Témiscamingue

**Membres du conseil**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Mario Quevillon, agr. |
| Vice-président : | M. Pierre Ménard, agr. |
| Secrétaire-trésorier : | M. Patrick Toupin, agr. |
| Conseillères et conseillers : | M. Denis Boutin, agr. |
| | M^me^ Suzanne Dionne, agr. |
| | M. Rolland Lessard, agr. |
| | M. Marc Parent, agr. |

Outre les diverses représentations auprès d'organismes du milieu, la section a organisé trois activités. Tout d'abord à la mi-novembre, afin d'informer ses membres des dernières recherches dans le domaine des productions végétales, la section a organisé une rencontre avec les chercheurs de la station expérimentale ontarienne de New-Liskeard. En plus de tisser des liens avec des collègues d'outre-frontière, l'activité a permis d'en savoir un peu plus sur les pâturages tardifs.

Ensuite, en février, une activité de formation en communication a été offerte. Une douzaine de membres ont participé. Ceux-ci ont grandement apprécié les conseils et recommandations de la formatrice, M^me^ Pierrette Desrosiers, bien connue dans le domaine des communications en milieu rural. Les exposés et les mises en situation ont permis à plusieurs de mieux comprendre les mécanismes de la communication. Bref, cette activité a été une réussite et elle permettra sans doute aux participants de devenir de meilleurs communicateurs et vulgarisateurs.

Enfin, à la fin de mars, profitant du fait que plusieurs agronomes étaient réunis à un colloque sur les ensilages, la section a invité ses membres à un souper-causerie. Comme c'est la coutume en présence de nouveaux membres, un tour de table a permis aux agronomes présents d'en connaître un peu plus sur la vie agronomique de leurs collègues, et ce, dans une atmosphère détendue.

MARIO QUEVILLON, AGRONOME
PRÉSIDENT

## Côte-du-Sud

**Membres du conseil**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Mario Cantin, agr. |
| Vice-présidente : | M^me^ Geneviève Dufour, agr. |
| Secrétaire : | M. Denis Boies, agr. |
| Trésorier : | M. Clément Dufour, agr. |
| Publiciste : | M. Michel Beausoleil, agr. |
| Conseillères : | M^me^ Suzanne Benoît, agr. |
| | M^me^ Johanne Laplante, agr. |

**Activités de l'année**

Au cours de l'année, les membres de la section ont été invités à trois activités à caractère professionnel et social.

En juin 2000, le souper annuel a eu lieu à l'Isle-aux-Grues. Nous avons profité de ce souper pour recevoir nos nouveaux membres, et bien évidemment, visiter cette île bien connue pour sa fromagerie, sa beauté et l'accueil chaleureux des insulaires. Un gros merci à M. Christian Vinet, agronome, pour l'organisation de la visite de l'île et de la fromagerie.

En janvier, M. Gervais Darisse, agronome, nous a présenté la structure de La Financière agricole du Québec devant 32 agronomes de la section.

En avril, lors de notre Assemblée générale, M. Benoît Gingras, de la régie régionale de la santé de Chaudière-Appalaches, nous a entretenu de la qualité de l'eau en milieu rural.

Au cours de l'année, la section a participé à la Collation des diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière en donnant une bourse à un élève méritant.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres de mon conseil d'administration et tous les agronomes de la section qui s'impliquent dans notre région.

MARIO CANTIN, AGRONOME
PRÉSIDENT

## Est du Québec

**Membres du conseil**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Hugues Groleau, agr. |
| Secrétaire : | M. Marcel Michaud, agr. |
| Trésorier : | M. Régis Thériault, agr. |
| Conseillères et conseillers : | M^me^ Nathalie Bélanger. agr. |
| | M^me^ Diane Caron, agr. |
| | M. Georges Parent, agr. |
| | M^me^ Martine Savard, agr. |

**Mandat**

Les membres de la section ont exprimé le désir, lors de l'Assemblée générale annuelle, que soit réalisé pour l'année 2000 - 2001 des activités de formation sur des sujets, tels que la déontologie et l'organisation mondiale du commerce.

**Assemblée générale annuelle**

À l'occasion de l'Assemblée générale annuelle, M. Benoît Dumont, responsable du comité environnemental de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent a présenté une conférence sur les développements régionaux en matière de services-conseils en agriculture.

**Activité « La mondialisation et l'avenir de la production laitière au Québec »**

Cette activité de formation avait comme objectif d'identifier les grands enjeux du commerce international en portant une attention particulière sur la production laitière. Des aspects de la question, tels que la mondialisation des marchés, la réduction des subventions à l'agriculture et l'abolition des contingents y furent traités. Les commentaires des membres de la section nous ont convaincus de leur appréciation de cette journée de conférences.

**Activité de Noël**

Une activité sociale qui fut encore une fois un succès ! Le plaisir de jouer aux quilles, la bonne musique d'un duo de chansonniers et le bon repas offert nous ont permis de fraterniser entre collègues agronomes et leur conjoint.

**Activité « L'agronome et la gestion des dossiers (déontologie) »**

Les membres du conseil réaliseront dans les prochaines semaines une activité de formation qui traitera de sujets comme la tenue des dossiers des agronomes, les actes de pratique illégale, l'usurpation de titre et d'autres questions d'ordre légal et réglementaire.

Je remercie sincèrement les administrateurs de la section pour leur dévouement et leur bon travail, et je profite de l'occasion pour vous exprimer la satisfaction que m'a apporté mon mandat de quatre ans en tant que président de la section.

Hugues Groleau, agr., M. Env.
Président

## Estrie – Bois-Francs

**Membre du conseil**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Martin D'Argy, agr. |
| Vice-présidente : | M^me^ Ginette Douville, agr. |
| Secrétaire-trésorier : | M. Serge Roy, agr. |
| Conseillères et conseillers : | M^me^ Julie Duquette, agr. |
| | M. Éric Girard, agr. |
| | M^me^ Sylvie Girard, agr. |
| | M. Jean Vigneux, agr. |

Cette année, les membres du conseil se sont réunis à quatre reprises, afin de planifier et d'organiser différentes activités pour la section.

**Activités professionnelles**

- Après-midi de formation tenu le 3 mai 2000. M. Yvon Proulx nous a entretenu des enjeux de la mondialisation et de leurs impacts sur les piliers du secteur agroalimentaire.
- Tournoi de golf tenu le 11 août 2000. C'est sous un ciel radieux que nos 40 golfeurs ont participé au tournoi de la section. Cette journée a permis aux agronomes de mieux se connaître et d'échanger entre eux.
- Méchoui familial tenu le 17 septembre 2000. Les 75 participants ont pu déguster agneau, poulet et bœuf. Une visite de la section production laitière à la ferme de recherche de Lennoxville complétait cette journée où furent expliqués les différents projets de recherche en cours ainsi que le fonctionnement de la ferme.
- Visites professionnelles tenues en octobre 2000. Ces visites ont attiré 20 personnes dans la belle région des Bois-Francs. Ces dernières ont pu observer, lors de cette superbe journée automnale, le fonctionnement d'un moulin ancestral, la transformation du miel et un océan de canneberges.
- Brunch des jubilaires tenu le 26 novembre 2000. À cette occasion, une soixantaine de personnes ont souligné les 25 ans de vie agronomique de M. François Therrien; ainsi que les 50 ans de vie agronomique de MM. Jean-Louis Dionne et Paul-Henry Robitaille.

Je tiens à remercier, au nom de tous les membres de la section, les membres du conseil pour leur précieuse collaboration et leur dévouement envers la section.

Martin D'Argy, agronome
Président

## Montréal

### Membres du conseil

| | |
|---|---|
| Président : | M. Louis Lesage, agr. |
| Vice-président : | M. Nicolas Tremblay, agr. |
| Secrétaire : | M. Daniel Dagenais, agr. |
| Trésorier : | M. Éric Dagenais, agr. |
| Conseillères et conseillers : | M. Luc Côté, agr. |
| | M^me^ Martine Giguère, agr. |
| | M. Louis Hébert, agr. |
| | M. François Ouellette, agr. |
| | M. Raphaël Pouliot, agr. |
| | M. Joseph-Lucien Saheb, agr. |

Depuis la dernière Assemblée générale annuelle, les membres du conseil se sont réunis à cinq reprises afin de voir à l'administration courante de la section et planifier les activités. De plus, à titre de président de la section, j'ai participé à sept réunions du Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec.

### Activités de l'année

Au cours de l'année, plusieurs dossiers ont retenu notre attention et alimenté de nombreuses discussions. Mentionnons plus particulièrement : la redéfinition des limites territoriales de la section, la situation des agronomes œuvrant au sein des clubs d'agroenvironnement et d'encadrement technique, les demandes de financement de l'OAQ et des sujets d'actualité, tels que la pollution diffuse et les manipulations génétiques.

Encore cette année, nous avons concentré une partie de nos énergies au dossier des limites territoriales de notre section. Liés par la résolution issue de la dernière Assemblée générale annuelle, nous avons suivi ce dossier afin que le tout soit complété au plus tard pour l'Assemblée générale annuelle 2001 de l'OAQ. Un comité composé du vice-président et de la directrice générale l'OAQ, de deux membres de la section de Sainte-Anne-de-Bellevue et de votre président de section, a procédé à l'étude de la situation afin de trouver la meilleure solution possible pour les membres des deux sections respectives. Une seule contrainte nous était imposée; nous ne devions pas, à la suite de l'exercice, avoir augmenté le nombre de sections représentant l'OAQ.



À la suite de nos discussions, le comité est venu à la conclusion qu'il serait souhaitable de réaliser la fusion des deux sections pour ensuite en redéfinir les limites territoriales, et ce, afin de donner un meilleur service aux membres, de diffuser plus rapidement l'information et de dynamiser le milieu.

C'est au Bureau de décembre 2000 que les administrateurs de l'OAQ ont accepté de redéfinir nos limites territoriales de la façon suivante :

- Une première section serait composée de l'île de Laval, de la région des Laurentides et de celle de Lanaudière;
- Une deuxième section serait composée de l'île de Montréal, de l'actuel territoire de la section de Sainte-Anne-de-Bellevue et de la Rive-Sud de la Métropole allant jusqu'à la rivière Richelieu.

### Activités professionnelles

Nous nous sommes intéressés à deux sujets d'actualité, soit la pollution diffuse et la manipulation génétique. C'est en février dernier que nous avions rendez-vous pour approfondir nos connaissances sur la pollution diffuse dans la culture maraîchère. Des spécialistes du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), du ministère de l'Environnement (MENV), de différentes stations de recherche, sont venus nous entretenir sur le sujet. Un grand merci à M. Nicolas Tremblay, agr., pour cette activité des plus pertinentes. Pour ce qui est de l'activité sur la manipulation génétique, nous avons dû abdiquer, car l'entreprise (DNA Lanmark) avait un carnet de commandes des plus chargé alors qu'elle devait changer de locaux pendant la période envisagée. C'est donc partie remise pour cette activité.

### Activités sociales

Comme à tous les ans, la section organise son célèbre tournoi de golf. À nouveau, nous pouvons parler d'un franc succès, car les nombreux golfeurs et golfeuses ainsi que Dame Nature étaient au rendez-vous. Merci à tous nos bénévoles et surtout à nos deux organisateurs en chef, MM. François Ouellette et Louis Hébert, agronomes, pour cette belle journée.

### Participation

La section a généreusement contribué en temps et en argent, au nouveau site Internet de l'OAQ. Utillisons-le à son plein potentiel !

De plus, nous avons participé à deux journées-carrières, l'une à Saint-Rémi-de-Napierville pour l'enseignement secondaire et l'autre, au CÉGEP Ahuntsic.

Pour terminer, je désire remercier chaleureusement les cinq membres du conseil d'administration qui doivent nous quitter cette année, il s'agit de MM. Daniel Dagenais, Éric Dagenais, Louis Hébert, Raphaël Pouliot et Nicolas Tremblay, agronomes.

Un merci particulier au vice-président, M. Nicolas Tremblay, pour son grand dévouement envers la section et les agronomes en général.

Je désire conclure en remerciant les membres du conseil d'administration pour leur appui, leur engagement et leur disponibilité dans la réalisation de notre mandat et de nos activités.

Louis Lesage, agronome
Président

## Outaouais

**Membres du conseil**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Marco Morin, agr. |
| Vice-présidente : | M^me^ Shirley Archambault, agr. |
| Secrétaire-trésorier : | M. Denis Y. Charlebois, agr. |
| Conseillers : | M. Steve Baril, agr. |
| | M. Gilles Marcoux, agr. |
| | M. Sylvain Pamerleau, agr. |

**Les activités du président**

En plus de toutes les responsabilités dévolues à la fonction de président, j'ai participé au cours de la dernière année à une journée de formation pour les administrateurs d'ordre professionnel. Elle fut organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et a eue lieu à Montréal en novembre 2000. Le contenu, divisé en deux sessions, avait trait au rôle du Bureau dans la gestion des affaires d'un ordre et dans celui de la protection du public.

**Les activités du conseil**

Au cours de la dernière année, le conseil s'est réuni de façon formelle à deux reprises. Entre les réunions, les communications se sont surtout effectuées par l'entremise d'un serveur de liste qui fut en opération pour une deuxième année consécutive. Entre le 1^er^ avril et le 31 mars, 121 messages ont été échangés entre les membres.

En plus de planifier les activités pour l'année et de veiller aux affaires courantes, le conseil s'est penché à quelques reprises sur des documents soumis par l'Ordre et pour lesquels les commentaires et suggestions des conseils de section étaient demandés. De plus, la section a rédigé un article pour la chronique « Novateurs, ces agronomes » de l'*Agro-Nouvelles*. Celui-ci portait sur le « Verger du ruisseau » exploité par notre consœur M^me^ Michèle Beaudry, agr., et fut publié dans le numéro de février 2001.

Depuis quelques années, le conseil a développé une approche avant-gardiste face à l'utilisation des nouvelles technologies de communication. La mise en place d'un serveur de liste en témoigne de façon fort éloquente. Cette année, une étape de plus a été franchie. Puisque près des deux tiers des membres de la section de l'Outaouais ont officiellement un courriel, les avis de convocation et autres documents provenant du conseil sont maintenant acheminés par courriel uniquement pour ceux-ci. En plus d'augmenter l'efficacité des communications, cela diminue de façon proportionnelle nos coûts reliés aux envois postaux.

**Les activités de la section**

La nouvelle année a débuté avec l'Assemblée générale annuelle. À cette occasion, M^me^ Diane Vincent, agronome et sous-ministre déléguée à Agriculture et Agroalimentaire Canada nous a honorés de sa présence. Elle a entretenu les agronomes présents sur sa perception des défis que devra relever l'agriculture canadienne au cours des prochaines années et sur le rôle que les agronomes pourraient être appelés à y jouer.

Une fois de plus cette année, la section a mis l'accent sur la formation continue. Deux activités ont eu lieu. La première intitulée « La gestion de l'eau : la nature et l'influence de l'activité humaine », fut donnée par M. Hugues Groleau, agronome et président de la firme Écosphère de Rimouski. La seconde portait sur « Le millet perlé et une approche verte du contrôle des nématodes ». Nos conférenciers à cette occasion étaient MM. Guy Bélair, chercheur à Agriculture et Agroalimentaire Canada, et Marc F. Clément, agronome au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Les deux présentations ont attiré des audiences comparables aux séances des années passées et les commentaires recueillis indiquaient que les gens les avaient appréciées.

Une des activités majeures de la dernière année fut la révision des règlements de la section. Ces derniers avaient été modifiés pour la dernière fois en 1991. À la suite d'une révision en profondeur par le conseil, la nouvelle version a été soumise aux membres de la section pour obtenir leurs commentaires. Ces nouveaux règlements devraient entrer en vigueur au cours de l'année 2001-2002.

**Agronome honoré**

Lors de sa réunion des 16 et 17 mars 2001, le Bureau de l'Ordre a entériné les nominations pour certains prix et distinctions. Parmi ceux-ci, l'Ordre a décidé, pour une deuxième fois, de souligner le travail de l'un de ses bénévoles.

Cette année, l'honneur échoit à un membre de notre section en la personne de M. Guy Baillargeon, agr. M. Baillargeon s'est grandement impliqué au sein de l'Ordre au cours des dernières années. De 1996 à 2000, il a été le président de la section de l'Outaouais. En plus de sa participation aux réunions du Bureau, il fut nommé président du comité de formation continue. Finalement, sa contribution bénévole qui demeura sans doute gravée le plus longtemps dans nos mémoires est le développement du site Internet de la section de l'Outaouais qui allait par la suite servir au développement du site Internet de l'Ordre.

M. Baillargeon recevra sa distinction lors du Congrès de l'Ordre qui se tiendra à Shawinigan en juin 2001.

**Remerciements**

J'aimerais remercier les autres membres du conseil de la section pour leur participation et leur dévouement au cours de la dernière année. J'adresse des remerciements tout spéciaux à M. Denis Y. Charlebois, agr., qui s'est dévoué sans compter au poste de secrétaire-trésorier depuis plus de cinq ans et qui nous quitte au terme de cette année.

Je tiens aussi à souligner le travail exceptionnel du personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec. Je les remercie pour leur grande disponibilité et leur professionnalisme.

Mes derniers remerciements vont aux administrateurs du Bureau de l'Ordre avec qui j'ai eu le privilège de gérer les activités de l'Ordre et les divers dossiers qui leur sont soumis.

MARCO MORIN, AGRONOME
PRÉSIDENT

## Québec

**Membres du conseil**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Conrad Bernier, agr. |
| Vice-président : | M. Luc Cyr, agr. |
| Secrétaire-trésorier : | M. Éric Lavoie, agr. |
| Conseillères et conseillers : | M^me^ Josée Cadieux, agr. |
| | M^me^ Denise Drolet, agr. |
| | M^me^ Germaine Fortier, agr. |
| | M. Claude Fournier, agr. |
| | M^me^ Nancy Morin, agr. |
| | M. Luc Pelletier, agr. |
| | M^me^ Édith Phaneuf, agr. |

Au cours de l'année 2000-2001, le conseil de la section s'est réuni à huit reprises. Les priorités du conseil d'administration ont été d'établir des liens étroits avec les futurs agronomes de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (FSAA), de développer des activités adaptées aux besoins des membres, et de valoriser la profession et l'expertise des agronomes de la section.

Un comité de liaison formé d'étudiants de chacun des programmes de la FSAA menant à la profession d'agronome, a vu le jour sous la responsabilité de M^me^ Josée Cadieux, agr. Les objectifs de ce comité sont de rapprocher, faire connaître, et surtout démystifier l'OAQ. Le comité permet d'amorcer l'intégration des nouveaux agronomes à la profession durant leurs études. Il fait aussi maintenant partie intégrante des statuts de l'association des étudiants de la FSAA.

Le plan de visibilité et de communication, ébauché en 1999-2000, a été référé au Bureau de l'Ordre et fera partie de l'analyse stratégique de l'OAQ au cours de l'année 2001 en vue notamment de la mise en place d'un plan de communication.

Fort de ses nombreuses commandites, le tournoi de golf de l'agroalimentaire a réuni 167 golfeurs venus développer leur réseau d'affaires tout en s'amusant. Cette année, notre méchoui traditionnel s'est tenu à la Ferme Jean-Charles Chapais localisée à Saint-Romuald. Plus de 90 agronomes et leur famille ont été accueillis chaleureusement par les spécialistes de la Ferme expérimentale d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ils ont assisté à une présentation du programme de recherche sur les ressources sol-eau-air et à celui des plantes fourragères. À la soirée des générations, près de 84 personnes ont souligné les 25 et 50 ans de vie agronomique des membres de la section. De plus, près de 156 agronomes ont participé à nos déjeuners-causeries sur des sujets d'actualité, tels que les marchés à terme en production porcine, la gestion de la qualité de l'eau et l'état de la situation des organismes génétiquement modifiés (OGM).

La généreuse participation de nos membres à de nombreuses activités, telle la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation, organisée par la FSAA, la lutte contre l'ambrosia et la collecte de nourriture de Moisson-Québec ont permis de faire connaître la profession agronomique au grand public.

Il est aussi important de souligner la contribution bénévole des nombreux membres de la section aux comités de l'Ordre. Plus d'une vingtaine d'agronomes participent activement au sein de plusieurs comités, entre autres : le comité de l'assurance responsabilité professionnelle, le comité d'admission, le comité d'inspection professionnelle, le comité de la formation continue, le comité des équivalences, etc.

Notre section, par l'entremise de son président, M. Conrad Bernier, agr., a assisté l'exécutif dans l'élaboration et la présentation de mémoires en commission parlementaire sur la révision de la Loi 184 sur la protection du territoire agricole et la révision de la Loi 22 sur la santé animale et la salubrité des aliments. De plus, M. Bernier a continué à agir à titre de représentant de l'OAQ au Conseil du paysage québécois.

Encore cette année, la généreuse contribution de nos commanditaires du tournoi de golf de l'agroalimentaire a permis à notre section de remettre une bourse d'étude de 1 000 $ à un étudiant en agronomie de la FSAA pour ses performances académiques et son engagement dans le milieu agricole.

CONRAD BERNIER, AGRONOME
PRÉSIDENT

## Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

**Membres du conseil**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Rémy Fortin, agr. |
| Vice-président : | M. Richard Wieland, agr. |
| Secrétaire : | M. Daniel Gobeil, agr. |
| Trésorière : | M^me^ Christine Dugas, agr. |
| Publiciste : | M^me^ Lyne Bergeron, agr. |
| Conseillères et conseillers : | M. Ronald Desjardins, agr. |
| | M. Sébastien Girard, agr. |
| | M. Jean Martel, agr. |
| | M^me^ Marie Vachon, agr. |

**La section... se forme**

Comme par le passé, la Section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord est demeurée très active dans la préparation d'activités de formation pour ses membres.

Encore cette année, plusieurs activités de formation, très appréciées par les membres, ont eu lieu. Le 26 février 2000, une formation sur la culture du canola, animée par M. Gyula Bossanyi, agr., a été donnée à une quinzaine d'agronomes. Cette formation de qualité aura permis de refaire le point sur cette production.

Par ailleurs, en juin, M^me^ Nancy Morin, agronome-conseil chez Phyto-sols Experts, nous a offert une excellente formation sur l'entretien des pelouses résidentielles. Près d'une dizaine d'agronomes étaient alors présents.

**La section... accueille**

En octobre dernier, tous les membres de la section régionale étaient conviés à une rencontre amicale pour accueillir trois nouvelles agronomes. Cette initiative très appréciée aura permis aux agronomes nouvellement admises de recevoir leur permis d'exercice et de rencontrer leurs collègues.

**La section... réagit**

Une démarche unique et inhabituelle pour la section régionale a eu lieu au mois de mai dernier. En réponse aux propos tenus par les opposants à l'implantation d'un projet en production porcine dans la région, la section, en accord avec l'Ordre, a tenu une conférence de presse pour faire le point sur la position des agronomes dans ce dossier. Nous tenions à rappeler au public que les professionnels de l'agriculture veillaient au développement harmonieux du secteur agroalimentaire, et ce, dans le plus grand respect de l'environnement.

Auparavant, une rencontre à laquelle a participé une quarantaine d'agronomes, nous avait permis de connaître le projet et d'en mesurer les impacts. C'est à la suite de cette réunion que les agronomes de la section ont demandé au conseil de section de prendre position.

**La section... s'implique**

Encore cette année, les agronomes de la section régionale se sont engagés dans le développement de l'agroalimentaire au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Nous étions présents :

- à la Table agroalimentaire régionale (table de concertation);
- au comité provincial de l'OAQ sur la formation continue;
- à la Table des partenaires sur les services-conseil du Saguenay – Lac-Saint-Jean;
- dans le journal *L'Agroalimentaire*.

En terminant permettez-moi de remercier particulièrement les membres du conseil d'administration de la Section du Saguenay – Lac-Saint – Jean-Côte-Nord de l'Ordre des agronomes du Québec pour leur implication et leur dévouement à la formation des agronomes ainsi qu'à la défense et à la promotion de la profession.

RÉMY FORTIN, AGRONOME
PRÉSIDENT

## Sainte-Anne-de-Bellevue

**Membres du conseil**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Éric Andriamanjay, agr. |
| Présidente : | M^me^ Martha Perez par intérim |
| Vice-présidente : | M^me^ Martha Perez, agr. |
| Secrétaire : | M^me^ Marie-France Chevrefils, agr. |
| Conseillères et conseillers : | M^me^ Rosalie Carpentier, agr.<br>M. Jean Duval, agr. |

Le conseil s'est réuni à six reprises afin de voir à la bonne marche des activités de la section.

**Activités de formation continue**

Une activité de formation continue a eu lieu en octobre 2000. Les agronomes de la section ont visité la ferme biologique Longpré. Les propriétaires nous ont donné une conférence sur la culture biologique sur billon et la transformation de différents grains en huile artisanale et biologique. Cette activité a attiré une trentaine de personnes.

**Activités sociales**

Une soirée « vins et fromages » a eu lieu en octobre 2000. À cette occasion, nous avons remis les permis d'exercice aux nouveaux agronomes de la section.

Une soirée à la cabane à sucre a été organisée pour les agronomes de la section et leur famille. L'événement a eu lieu en mars et une quarantaine de personnes étaient présentes.

**Bourses et prix**

Un étudiant a reçu la bourse de 500 $ décernée annuellement par la section par l'entremise de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill.

De plus, de façon à s'engager dans son milieu, la section a commandité, pour un montant de 700 $, le colloque sur la lutte intégrée en serre qui a eu lieu à Vaudreuil en décembre 2000.

Au cours de l'année 2001-2002, le conseil de section planifie d'autres activités de formation continue et prévoit s'impliquer davantage dans son milieu.



MARTHA PEREZ, AGRONOME,
PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM

## Saint-Hyacinthe

**Membres du conseil**

| | |
|---|---|
| Présidente : | M^me^ Louise Leblanc, agr. |
| Vice-président : | M. Marc Trudelle, agr. |
| Secrétaire-trésorière : | M^me^ Sophie Gendron, agr. |
| Conseillères et conseillers : | M^me^ Dominik Desrosiers, agr.<br>M. Karl Hébert, agr.<br>M^me^ Maryse Leblanc, agr.<br>M. Martin Paquette, agr. |

**Activités de l'année**

J'aimerais remercier tous les membres du conseil pour leur disponibilité et leur dynamisme tout au long de l'année. Le conseil a tenu cinq réunions régulières afin de voir à la bonne marche des affaires de la section, discuter des sujets concernant les affaires de l'Ordre et organiser les activités.

Cinq activités ont eu lieu au cours de l'année financière 2000 - 2001 soit :

- Un atelier de formation continue organisé conjointement avec l'Association canadienne des rédacteurs agricoles (ACRA) et s'intitulant : « Écrire simplement ». Plus de 60 personnes y ont participé;
- Le 63^e^ Congrès annuel de l'Ordre des agronomes du Québec, organisé par la section. Ce Congrès fut un très grand succès, tant sur le plan de la participation de plus de 450 agronomes, que sur le plan financier. Je profite de l'occasion pour remercier les membres du comité organisateur ainsi que tous les autres bénévoles pour leur dévouement à l'organisation de ce Congrès. De plus, deux agronomes de notre section furent à l'honneur lors du banquet au Congrès : M. Steve Bittner qui a reçu la Médaille de distinction agronomique et M. Denis Bastien qui a reçu l'Ordre du Mérite agronomique.
- Notre traditionnel « Vins et fromages » qui a attiré au-delà de 80 agronomes et conjoints. Nous y avons d'ailleurs souligné les 25 ans de carrière agronomique de certains confrères et accueilli nos nouveaux agronomes.
- Un souper-causerie s'est tenu à Saint-Hyacinthe, au cours duquel, M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre des agronomes et M. Marcel Michaud, agr., membre du comité d'inspection professionnelle, ont livré, aux quelque 40 agronomes présents, de l'information sur la responsabilité professionnelle des agronomes et la déontologie.
- Un souper-causerie avec M. Roland Soucy, agr., syndic de l'Ordre des agronomes au cours des six dernières années et M. Georges O'Shaughnessy, agr., nouveau syndic depuis le 1^er^ avril. La discussion avait pour principal but d'informer les agronomes sur le mandat, le rôle et les pouvoirs du syndic de l'Ordre et sur la portée des décisions du comité de discipline. Cette activité a précédé la tenue de notre Assemblée annuelle.

Une révision et une mise à jour des règlements de la section ont été effectuées et furent soumises à l'Assemblée annuelle pour approbation. Le bulletin l'*AgronomExpress* a paru une fois au cours de la dernière année financière. De plus, le conseil a soumis la candidature de deux agronomes pour l'Ordre du Mérite agronomique et les deux candidatures ont été retenues par le comité de sélection.

Plusieurs membres du conseil de la section ont effectué des représentations au nom de la section lors de la dernière année financière. Ainsi, on a pu rencontrer des agronomes de la section lors de nombreux événements dont la remise des diplômes à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), la cérémonie d'assermentation des nouveaux agronomes, l'inauguration des bureaux de l'Union des producteurs agricoles de Saint-Hyacinthe (UPA), l'Assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, le Gala Saturne de la Fédération des agricultrices, le Salon de l'agriculteur, et le Gala Méritas où une bourse a été remise au nom de la section à un étudiant de l'ITA inscrit en Gestion et exploitation de l'entreprise agricole.

De plus, d'autres commandites et bourses ont été accordées à la Fédération des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe pour la trousse pédagogique de 4e année du primaire, à la Société d'agriculture pour le trophée Donat Grégoire remis dans le cadre du Bal des Moissons et à la Fondation de l'horticulture ornementale de l'ITA de Saint-Hyacinthe pour le Jardin Daniel A. Séguin.

Louise Leblanc, agronome
Présidente

## Trois-Rivières – Nicolet

**Membres du conseil**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Christian Savard, agr. |
| Vice-président : | M. Robert Gélinas, agr. |
| Secrétaire-trésorier : | M. Pierre Ferron, agr. |
| Publiciste : | Mme Marie-Andrée Faucher, agr. |
| Conseillers : | M. Larry Bernier, agr. |
| | M. Jean-Yves Lavoie, agr. |
| | M. André St-Hilaire, agr. |

**Activités de l'année**

Je suis heureux de vous présenter le bilan de nos activités pour la période 2000-2001. La recherche d'une plus grande appartenance des agronomes à leur section professionnelle a guidé l'action de notre équipe qui s'est réunie à une douzaine d'occasions au cours de l'année. Les efforts entrepris ont porté fruit, puisqu'un nombre beaucoup plus élevé et diversifié d'agronomes ont pris part aux activités de la section.

Notre conseil est fier de l'intérêt des membres sur le plan des activités suivantes : le retour du tournoi de golf annuel de la section Trois-Rivières – Nicolet (75 participants), la contribution de la section à l'organisation du Congrès provincial 2001 de Shawinigan (30 participants), l'organisation d'un « 5 à 7 bénévole-Congrès 2001 » et de l'après-midi de conférences sur le marché des niches biologiques (35 participants).

Nous avons aussi collaboré avec les organismes du milieu à la tenue des « Agri-rencontres » et parrainé le trophée Donat Grégoire remis dans le cadre du Bal des Moissons à Drummondville. De plus, au chapitre des communications, nous avons publié trois *Agri-info*.

J'aimerais remercier les membres du conseil qui ont investi du temps et beaucoup d'énergie pour rehausser la fierté d'être agronome chez nous. Je termine en vous témoignant la grande complicité qui a animé notre équipe et qui fut récompensée par une forte participation des agronomes aux activités.

Christian Savard, agronome
Président

LES PRIX ET DISTINCTIONS DE

# l'Ordre des agronomes du Québec

## L'Ordre du Mérite agronomique

L'Ordre a décerné, en 2001, à MM. René Cloutier, Urgel Delisle, Roland Soucy et Marc J. Trudel, agronomes le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique. Cette haute distinction reconnaît le travail d'agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ou à la cause agronomique dans le domaine des idées ou dans celui des faits tout au long de leur carrière. Les prix seront remis à l'occasion du banquet annuel de l'OAQ qui se tiendra à Shawinigan en juin 2001.

M. René Cloutier, agr.

M. Urgel Delisle, agr.

M. Roland Soucy, agr.

M. Marc J. Trudel, agr.

## La Médaille de distinction agronomique

La Médaille de distinction agronomique a été accordée, en 2001, à M. André Carrier, agr. La Médaille de distinction agronomique souligne le travail exceptionnel d'agronomes pour un projet, une cause particulière ou des actions ponctuelles qui ont contribué à l'évolution de l'agroalimentaire ainsi qu'à la promotion et à la reconnaissance de la profession d'agronome.

M. André Carrier, agr.



## Le Prix du bénévole de l'année

Le Prix du bénévole de l'année a été remis en 2001 à M. Guy Baillargeon, agr. Par ce geste, le Bureau de l'OAQ désirait souligner de façon particulière la participation exceptionnelle d'un agronome au sein de différents comités de l'OAQ, tant au chapitre provincial que dans les sections régionales.

M. Guy Baillargeon, agr.

# RAPPORT DES vérificateurs

Aux membres de

**ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan de ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC au 31 mars 2001 et les états des produits et charges, de l'évolution des surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Les chiffres donnés aux fins de comparaison ont été vérifiés par un autre vérificateur.



Verrier Paquin Hébert

Société en nom collectif
Comptables agréés

Longueuil,
le 10 mai 2001

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

# Produits et charges

pour l'exercice terminé le 31 mars

| | Budget (non vérifié) | 2001 Réel | 2000 Réel |
|---|---|---|---|
| **PRODUITS** | | | |
| Cotisations brutes | 855 464 $ | 883 015 | 854 024 $ |
| Ristournes aux sections | ( 55 605 ) | ( 55 935 ) | ( 54 944 ) |
| | 799 859 | 827 080 | 799 080 |
| Admission à la pratique et équivalences | 26 750 | 43 993 | 34 380 |
| Congrès (Annexe A) | 80 150 | 99 972 | 73 614 |
| Bulletin Agro-Nouvelles | 15 000 | 13 720 | 13 224 |
| Revenus financiers | 24 000 | 44 846 | 27 183 |
| Autres (Annexe B) | 18 750 | 19 712 | 16 600 |
| | 964 509 | 1 049 323 | 964 081 |
| **CHARGES** | | | |
| Salaires | 414 145 | 402 531 | 341 947 |
| Avantages sociaux | 44 060 | 46 125 | 41 586 |
| Abonnements et documentation | 2 250 | 1 734 | 2 300 |
| Assurances | 4 900 | 4 617 | 4 820 |
| Bourses | 5 000 | 8 785 | 6 150 |
| Communications | 13 600 | 14 248 | 12 982 |
| Congrès (Annexe A) | 79 605 | 77 048 | 61 228 |
| Congrès - ristourne à la section organisatrice | 500 | 4 985 | 2 877 |
| Cotisations | 11 800 | 11 935 | 11 852 |
| Déplacements et réunions (Annexe C) | 154 150 | 148 112 | 155 275 |
| Intérêts et frais bancaires | 500 | 1 378 | 1 720 |
| Occupation des locaux (Annexe D) | 52 270 | 52 905 | 51 917 |
| Perte sur la cession d'immobilisations | - | 1 369 | - |
| Poste | 14 000 | 12 870 | 14 933 |
| Publications (Annexe E) | 65 296 | 54 389 | 61 214 |
| Publicité et promotion | 17 300 | 21 592 | 22 233 |
| Secrétariat (Annexe F) | 51 932 | 57 632 | 58 070 |
| Services professionnels (Annexe G) | 37 000 | 61 956 | 68 464 |
| Amortissement des immobilisations | 20 175 | 18 346 | 15 009 |
| | 988 483 | 1 002 557 | 934 577 |
| **EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES** | ( 23 974 )$ | 46 766 $ | 29 504 $ |

*(Voir les notes complémentaires)*

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

# Évolution des surplus

pour l'exercice terminé le 31 mars

| | Surplus investi en immobilisations | Surplus non affecté | 2001 Total | 2000 Total |
|---|---|---|---|---|
| **SOLDE AU DÉBUT** | **45 155 $** | **338 146 $** | **383 301 $** | 353 797 $ |
| **Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges** | **( 18 346 )** | **65 112** | **46 766** | 29 504 |
| **Investissement en immobilisations** | **14 320** | **( 14 320 )** | **-** | - |
| **SOLDE À LA FIN** | **41 129 $** | **388 938 $** | **430 067 $** | 383 301 $ |



*(Voir les notes complémentaires)*

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

# Bilan

au 31 mars

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| **ACTIF À COURT TERME** | | |
| Encaisse | **873 864 $** | 706 905 $ |
| Dépôt à terme (note 3) | **25 000** | 25 000 |
| Débiteurs | **11 064** | 8 404 |
| Frais payés d'avance | **15 891** | 38 878 |
| | **925 819** | 779 187 |
| **PLACEMENTS** (note 4) | **244 576** | 210 968 |
| **IMMOBILISATIONS** (note 5) | **41 129** | 45 155 |
| | **1 211 524 $** | 1 035 310 $ |

Au nom du conseil d'administration :

Claire Bolduc, agr., administrateur

Louise Leblanc, agr., administrateur



*(Voir les notes complémentaires)*

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

# Bilan

au 31 mars

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| **PASSIF** | | |
| **PASSIF À COURT TERME** | | |
| Comptes fournisseurs et frais courus | **201 922 $** | 178 562 $ |
| Cotisations perçues par anticipation | **555 838** | 448 627 |
| | **757 760** | 627 189 |
| **AVANTAGES INCITATIFS REPORTÉS** | **23 697** | 24 820 |
| | **781 457** | 652 009 |
| **SURPLUS** | | |
| **INVESTI EN IMMOBILISATIONS** | **41 129** | 45 155 |
| **NON AFFECTÉ** | **388 938** | 338 146 |
| | **430 067** | 383 301 |
| | **1 211 524 $** | 1 035 310 $ |



*(Voir les notes complémentaires)*

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

# Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| **ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** | | |
| Excédent des produits par rapport aux charges | **46 766 $** | 29 504 $ |
| Ajustements pour : | | |
| Amortissement des immobilisations | **18 346** | 15 009 |
| Amortissement des avantages incitatifs reportés | **( 1 123 )** | ( 1 124 ) |
| Perte sur cession d'immobilisations | **1 369** | - |
| | **65 358** | 43 389 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7) | **150 898** | 30 361 |
| | **216 256** | 73 750 |
| **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT** | | |
| Acquisition de placements | **( 33 608 )** | - |
| Encaissement de placements | **-** | 5 649 |
| Acquisition d'immobilisations | **( 15 939 )** | ( 12 083 ) |
| Produits de la cession d'immobilisations | **250** | - |
| | **( 49 297 )** | ( 6 434 ) |
| **AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES** | **166 959** | 67 316 |
| **ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT** | **731 905** | 664 589 |
| **ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN** | **898 864 $** | 731 905 $ |

# Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 août 1937 et, depuis juillet 1973, régi par le Code des professions du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### a) Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

### b) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | Méthode d'amortissement | Durée |
|---|---|---|
| Améliorations locatives | Linéaire | Durée restante du bail |
| Matériel informatique | Linéaire | 3 ans |
| Mobilier et équipement de bureau | Linéaire | 5 et 10 ans |

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | Méthode d'amortissement | Durée |
|---|---|---|
| Logiciels | Linéaire | 3 ans |

### c) Avantages incitatifs reportés

Les avantages incitatifs obtenus à la signature du bail sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 126 mois, et sont portés en diminution de la charge d'occupation des locaux.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces sont composées de l'encaisse et des placements susceptibles de réalisation relativement rapide, dont l'échéance est de 90 jours et moins, et sont présentées au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

## 3. DÉPÔT À TERME

Le dépôt à terme porte intérêt au taux de 5,20 % et vient à échéance en avril 2001.

## 4. PLACEMENTS

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| Obligation portant intérêt à un taux de 5,10 %, échéant en novembre 2002, à la valeur d'acquisition (valeur marchande 140 304 $) | **136 481 $** | 110 968 $ |
| Fonds d'investissement, à la valeur d'acquisition (valeur marchande 104 173 $) | **108 095** | 100 000 |
| | **244 576 $** | 210 968 $ |

La valeur marchande de l'obligation et des fonds d'investissement a été établie par un courtier en valeurs mobilières.

## 5. IMMOBILISATIONS

| | 2001 | | | 2000 |
|---|---|---|---|---|
| | **Coût** | **Amortissement cumulé** | **Valeur nette** | Valeur nette |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES : | | | | |
| Améliorations locatives | **2 474 $** | **884 $** | **1 590 $** | 1 837 $ |
| Matériel informatique | **43 419** | **38 062** | **5 357** | 13 242 |
| Mobilier et équipement de bureau | **63 622** | **33 080** | **30 542** | 21 859 |
| | **109 515** | **72 026** | **37 489** | 36 938 |
| IMMOBILISATION INCORPORELLE : | | | | |
| Logiciels | **20 346** | **16 706** | **3 640** | 8 217 |
| | **129 861 $** | **88 732 $** | **41 129 $** | 45 155 $ |

# Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

## 6. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire autorisé au montant de 25 000 $, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 %, est garanti par le dépôt à terme. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

## 7. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| Débiteurs | **( 2 660 )$** | 9 115 $ |
| Frais payés d'avance | **22 987** | ( 13 880 ) |
| Comptes fournisseurs et frais courus | **23 360** | 31 188 |
| Cotisations perçues par anticipation | **107 211** | 3 938 |
| | **150 898 $** | 30 361 $ |

## 8. ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé d'après des contrats de location échéant jusqu'en 2009 à verser une somme de 367 133 $ pour un local et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à : 2002, 53 804 $; 2003, 54 369 $, 2004, 54 631 $; 2005, 54 631 $; 2006, 54 631 $.

## 9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2001.

# Renseignements complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

## Annexe A - CONGRÈS

| | Budget (non vérifié) | 2001 Réel | 2000 Réel |
|---|---|---|---|
| PRODUITS | | | |
| Inscriptions | 45 150 $ | 50 190 $ | 36 807 $ |
| Commanditaires et contributions | 35 000 | 49 274 | 36 447 |
| Autres | - | 508 | 360 |
| | 80 150 | 99 972 | 73 614 |
| CHARGES | | | |
| Communications | - | 5 559 | 4 282 |
| Déplacements et location d'équipement | - | 13 063 | 16 146 |
| Fournitures de bureau, impression et publicité | - | 3 040 | 9 084 |
| Hôtellerie, banquets et réceptions | 79 605 | 44 979 | 28 651 |
| Rémunération et assurances | - | 5 766 | 1 767 |
| Autres | - | 4 641 | 1 298 |
| | 79 605 | 77 048 | 61 228 |
| | 545 $ | 22 924 $ | 12 386 $ |

## Annexe B - AUTRES PRODUITS

| | Budget (non vérifié) | 2001 Réel | 2000 Réel |
|---|---|---|---|
| Contribution des sections | 8 000 $ | 8 000 $ | - $ |
| Frais administratifs | 3 500 | 3 831 | 3 448 |
| Manuel de cours - PGFI | 1 000 | - | 1 578 |
| Réouverture de dossiers | 1 400 | 1 550 | 1 650 |
| Répertoire | 1 500 | 220 | 360 |
| Divers | 3 350 | 6 111 | 9 564 |
| | 18 750 $ | 19 712 $ | 16 600 $ |

# Renseignements complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

## Annexe C - DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS

| | Budget (non vérifié) | 2001 Réel | 2000 Réel |
|---|---|---|---|
| Bureau et comité administratif | 39 000 $ | 40 426 $ | 44 113 $ |
| Inspection professionnelle | 14 000 | 14 235 | 14 240 |
| Représentations de l'Ordre | 34 000 | 31 687 | 31 637 |
| Syndic | 3 500 | 3 273 | 3 205 |
| Comités consultatifs | | | |
| Agrément des programmes | 1 250 | 1 000 | 1 168 |
| Finances | 500 | 133 | 582 |
| Formation continue | 2 000 | 1 289 | 798 |
| Internet | 200 | - | 278 |
| Législation | 1 000 | 488 | 584 |
| Médaille, mérites et autres prix | 400 | 182 | 661 |
| Résolutions | 100 | - | - |
| Comités d'orientation | | | |
| Ad hoc - Gestion de l'eau | - | - | 1 032 |
| Ad hoc - Guide de pratiques professionnelles | 1 750 | 711 | 620 |
| Ad hoc - OGM | 250 | 138 | 2 997 |
| Ad hoc - PAEF | 2 500 | 3 092 | 3 351 |
| Ad hoc - autres comités | 3 500 | 3 247 | 3 152 |
| Mise à jour du système professionnel | 500 | - | - |
| Comités légaux | | | |
| Admission à la pratique | 33 500 | 40 014 | 35 438 |
| Arbitrage des comptes | 350 | - | - |
| Assurance responsabilité professionnelle | 1 500 | 218 | 1 813 |
| Discipline | 1 500 | - | - |
| Équivalences | 750 | 244 | 506 |
| Formation des agronomes | 600 | 353 | 357 |
| Inspection professionnelle | 11 000 | 7 284 | 8 378 |
| Révision | 500 | 98 | 365 |
| | 154 150 $ | 148 112 $ | 155 275 $ |

# Renseignements complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

## Annexe D - OCCUPATION DES LOCAUX

| | 2001 | | 2000 |
|---|---|---|---|
| | **Budget (non vérifié)** | **Réel** | Réel |
| Assurance du mobilier | **750 $** | **846 $** | 875 $ |
| Entretien du local | **500** | **438** | 63 |
| Location des locaux | **42 000** | **42 759** | 41 960 |
| Taxe d'affaires | **9 020** | **8 862** | 9 019 |
| | **52 270 $** | **52 905 $** | 51 917 $ |

# Renseignements complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

**Annexe E - PUBLICATIONS**

| | Budget (non vérifié) | 2001 Réel | 2000 Réel |
|---|---|---|---|
| BULLETIN AGRO-NOUVELLES | | | |
| Composition et impression | **28 292 $** | **24 046 $** | 29 104 $ |
| Manutention et poste | **12 000** | **11 449** | 10 964 |
| Services professionnels | **16 004** | **15 800** | 15 180 |
| Autres | **1 000** | **651** | 880 |
| | **57 296** | **51 946** | 56 128 |
| GUIDE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE | **5 000** | **1 108** | - |
| REVUE RECUEIL DES ACTES | | | |
| Composition et impression | **2 250** | **700** | 9 032 |
| Manutention et poste | **250** | **-** | 1 140 |
| Services professionnels | **500** | **635** | - |
| | **3 000** | **1 335** | 10 172 |
| Moins : remboursement de la section organisatrice du congrès | **-** | **-** | 5 086 |
| | **3 000** | **1 335** | 5 086 |
| | **65 296 $** | **54 389 $** | 61 214 $ |

# Renseignements complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

## Annexe F - SECRÉTARIAT

| | Budget (non vérifié) | 2001 Réel | 2000 Réel |
|---|---|---|---|
| Fournitures de bureau | 11 700 $ | 15 033 $ | 15 149 $ |
| Frais service de paies | 800 | 615 | - |
| Impression des manuels de cours - PGFI | - | - | 877 |
| Imprimerie | 6 500 | 9 845 | 9 171 |
| Location et contrat d'entretien d'équipement | 13 757 | 13 800 | 12 668 |
| Messagerie | 3 500 | 3 675 | 4 569 |
| Perfectionnement du personnel | 4 500 | 4 855 | 3 320 |
| Rapport annuel | 10 000 | 9 809 | 12 141 |
| Répertoire | 1 175 | - | 175 |
| | 51 932 $ | 57 632 $ | 58 070 $ |

## Annexe G - SERVICES PROFESSIONNELS

| | Budget (non vérifié) | 2001 Réel | 2000 Réel |
|---|---|---|---|
| Développement d'un site Internet | 5 000 $ | 4 500 $ | 5 000 $ |
| Juridiques | 10 000 | 17 086 | 4 964 |
| Planification stratégique | - | 2 400 | - |
| Remplacement de personnel | - | - | 42 134 |
| Spécialistes en fertilisation | 8 000 | 15 821 | 2 418 |
| Syndic | - | 2 724 | - |
| Vérification | 6 000 | 4 000 | 5 750 |
| Autres | 8 000 | 15 425 | 8 198 |
| | 37 000 $ | 61 956 $ | 68 464 $ |

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

# Budget 2001-2002

| | Budget 2002 (non vérifié) | Réel 2001 |
|---|---|---|
| **PRODUITS** | | |
| Cotisations brutes | **926 553 $** | 883 015 $ |
| Ristournes aux sections | **( 60 226 )** | ( 55 935 ) |
| | **866 327** | 827 080 |
| Admission à la pratique et équivalences | **34 400** | 43 993 |
| Congrès | **63 555** | 99 972 |
| Bulletin Agro-Nouvelles | **14 000** | 13 720 |
| Placements | **28 500** | 44 846 |
| Autres (note 1) | **16 600** | 19 712 |
| | **1 023 382** | 1 049 323 |
| **CHARGES** | | |
| Salaires | **413 413** | 402 531 |
| Avantages sociaux | **53 744** | 46 125 |
| Abonnements et documentation | **2 000** | 1 734 |
| Assurances | **5 000** | 4 617 |
| Bourses | **7 500** | 8 785 |
| Communications | **14 600** | 14 248 |
| Congrès | **63 555** | 77 048 |
| Congrès - ristourne à la section organisatrice | **-** | 4 985 |
| Cotisations | **12 500** | 11 935 |
| Déplacements et réunions (note 2) | **175 500** | 148 112 |
| Intérêts et frais bancaires | **1 050** | 1 378 |
| Occupation des locaux | **51 900** | 52 905 |
| Perte sur cession d'immobilisations | **-** | 1 369 |
| Poste | **12 000** | 12 870 |
| Publications | **58 000** | 54 389 |
| Publicités et promotion | **19 250** | 21 592 |
| Secrétariat (note 3) | **53 750** | 57 632 |
| Services professionnels (note 4) | **74 000** | 61 956 |
| Amortissement des immobilisations | **16 439** | 18 346 |
| | **1 034 201** | 1 002 557 |
| **EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES** | **( 10 819 )$** | 46 766 $ |

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

# Budget 2001-2002

**Note 1 - AUTRES PRODUITS**

| | Budget 2002 (non vérifié) | Réel 2001 |
|---|---|---|
| Contribution des sections | 6 750 $ | 8 000 $ |
| Frais administratifs | 3 500 | 3 831 |
| Réouverture de dossiers | 1 500 | 1 550 |
| Répertoire | 350 | 220 |
| Divers | 4 500 | 6 111 |
| | 16 600 $ | 19 712 $ |

**Note 2 - DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS**

| | Budget 2002 (non vérifié) | Réel 2001 |
|---|---|---|
| Bureau et comité administratif | 42 000 $ | 40 426 $ |
| Inspection professionnelle | 14 000 | 14 235 |
| Représentations de l'Ordre | 36 500 | 31 687 |
| Syndic | 4 000 | 3 273 |
| Comités consultatifs | | |
| Agrément des programmes | 1 250 | 1 000 |
| Finances | 500 | 133 |
| Formation continue | 1 500 | 1 289 |
| Internet | 200 | - |
| Législation | 1 000 | 488 |
| Médaille, mérites et autres prix | 500 | 182 |
| Résolutions | 100 | - |
| Comités d'orientation | | |
| Ad hoc - Guide de pratiques professionnelles | 1 750 | 711 |
| Ad hoc - OGM | - | 138 |
| Ad hoc - PAEF | 3 250 | 3 092 |
| Ad hoc - Plan stratégique | 4 000 | - |
| Ad hoc - Vigie | 2 500 | - |
| Ad hoc - autres comités | 3 500 | 3 247 |
| Comités légaux | | |
| Admission à la pratique | 44 000 | 40 014 |
| Arbitrage des comptes | 350 | - |
| Assurance responsabilité professionnelle | 500 | 218 |
| Discipline | 1 500 | - |
| Équivalences | 500 | 244 |
| Formation des agronomes | 600 | 353 |
| Inspection professionnelle | 11 000 | 7 284 |
| Révision | 500 | 98 |
| | 175 500 $ | 148 112 $ |

# Budget 2001-2002

**Note 3 - SECRÉTARIAT**

| | Budget 2002 (non vérifié) | Réel 2001 |
|---|---|---|
| Fournitures de bureau | 12 000 $ | 15 033 $ |
| Frais service de paies | 800 | 615 |
| Imprimerie | 6 750 | 9 845 |
| Location et contrat d'entretien d'équipement | 15 125 | 13 800 |
| Messagerie | 3 500 | 3 675 |
| Perfectionnement du personnel | 4 500 | 4 855 |
| Rapport annuel | 10 000 | 9 809 |
| Répertoire | 1 075 | - |
| | 53 750 $ | 57 632 $ |

**Note 4 - SERVICES PROFESSIONNELS**

| | Budget 2002 (non vérifié) | Réel 2001 |
|---|---|---|
| Développement d'un site internet | 1 000 $ | 4 500 $ |
| Juridiques | 12 000 | 17 086 |
| Planification stratégique | 9 000 | 2 400 |
| Spécialistes en fertilisation | 8 000 | 15 821 |
| Syndic | 32 000 | 2 724 |
| Vérification | 4 500 | 4 000 |
| Autres | 7 500 | 15 425 |
| | 74 000 $ | 61 956 $ |